

LE MOT DU MAIRE



Qui commence à fatiguer...

Alors cette année vous aurez droit à un « copier-coller » total de mon discours des vœux du 04 janvier

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues et amis, Chers Jean-Marc Févre et Etienne Marasi représentant le député François Cornut Gentille excusé de même que Charles Guéné sénateur et Monsieur le Préfet retenu par d'autres obligations. Monsieur le Sénateur Président du Conseil Général, cher Bruno merci de ta présence ce soir.

Et merci à tous d'être venus aussi nombreux ce soir, car là nous battons tous les records de participation. Plus de la moitié du village s'est déplacé, y compris des personnes qui n'avaient pas l'habitude de venir.

Alors encore merci à vous tous pour ce témoignage de sympathie et de reconnaissance à notre égard.

Et bien voilà, cette 15^e cérémonie des vœux du maire, puisque la 1^{er} remonte au passage à l'An 2000, est pour moi la dernière que j'ai l'honneur de présider. La « Der des Der » de l'équipe municipale en place comme indiqué sur l'invitation.

« la Der des Ders »

Après 37 ans de vie municipale, après 37 ans de bons et loyaux services à mes yeux mais surtout je l'espère aux vôtres, pour Rouvroy, la boucle et même la Grande Boucle pour faire référence à une très grande épreuve sportive, est presque bouclée.

En 37 ans de mandat, moi qui ne suis pas un très grand sportif, j'ai néanmoins marché, couru plus souvent, pédalé, ramé et même galéré dans les nombreux méandres de l'Administration, jonglé avec les chiffres et les subventions et ainsi pas trop mal nagé pour faire avancer notre village.

S'il y a eu de nombreuses étapes de plaine avec un train-train quotidien, il y a eu aussi des parcours de moyenne et haute montagne à escalader avant que Rouvroy puisse atteindre certains sommets.

Et enfin même si le leader de l'équipe était bien et même très bien soutenu par ses co-équipiers, dans les contre-la-montre individuels c'était à moi seul d'enrouler le grand braquet, et pour conserver le maillot jaune la 1^{er} des choses était de le mouiller ce maillot.

Par contre dans les contre-la-montre par équipes, ma tâche était un peu plus aisée car le résultat était calculé avec les 5 meilleurs temps et là ça tombait bien car en plus de mes 2 fidèles lieutenants ou adjoints actuels François 1^{er} et François 2 plus connu sous le nom de Titi (sans oublier Guy et Daniel à une autre époque) il y avait des anciens ou anciennes gloires que je ne citerai pas pour ne froisser personne...Et bien sûr je les

remercie tous, ainsi que tous les plus jeunes car une équipe c'est avant tout un collectif.

Des tours, des détours, des retours, des contours j'en ai faits, j'ai même subi et encaissé des tours de c.o.n.s...les derniers en date des 25,27 et 31.12 soit l'ultime tiercé de la bêtise 2013 et ce pour rester poli. Un ou plusieurs imbéciles ont tout simplement retiré les fusibles ou coupé l'éclairage public et les illuminations en 3 endroits différents. Bref je ferme cette triste parenthèse !

Mais je devrais sans doute remercier mes quelques détracteurs qui m'ont fait sauter le pas de décisions importantes. Une des 1^o étapes du genre ce fut en 2011 lorsque j'ai démissionné de mon poste de vice-président chargé des finances de la CCMR. Et bien 3 ans après je ne regrette rien et même j'apprécie fortement le temps que j'ai gagné en petite partie pour mes proches.

Pour la mairie et il y a 6 ans j'avais dans l'optique de repartir pour un dernier tour en 2014. Des circonstances externes m'ont fait changer d'avis et sans aucun doute aidé dans mon choix cornélien, car ce n'est pas de gaieté de cœur que je vais vous quitter. Le coup de pouce de quelques rares opposants virulents, et

le terme n'est pas exagéré, puisque j'ai été agressé verbalement et même physiquement, aura été le déclic pour mon départ.

A force d'y réfléchir je pense que finalement c'est la meilleure solution. Comme pour les grands sportifs, je ne citerai que ceux de l'automobile qui me passionne, Sébastien Loeb ou Michael Schumacher lors de sa 1^o retraite, Schum à qui je souhaite un prompt rétablissement, il est préférable de partir, de s'éclipser lorsque vous êtes au sommet de votre carrière.

On ne peut pas être et avoir été et il ne faut surtout pas faire le tour de piste de trop.

Contrairement à la Com Com, je ne vous cacherai pas que quitter la mairie ça va me peser, l'homme des chiffres n'a pas dit coûter car à ce sujet je profite de l'occasion pour dire publiquement que plus de la ½ de mon indemnité est redistribuée ou sert à couvrir des frais divers et variés, alors pour la petite ½ restante, je suis très loin du SMIC, mes heures sont encore moins bien payées que dans les pays de l'est ou asiatiques ; et cela reste vrai pour tout élu de petit village s'il fait son boulot correctement. Je pense que je vais être quelque peu soulagé au niveau de mon esprit, de mon agenda et du temps plus ou moins perdu.

Je garderai bien sûr de cette longue période, beaucoup de souvenirs, où les bons ont été bien plus nombreux que les mauvais, des satisfactions immenses, de la fierté aussi d'avoir fait avancer les choses pour mon village.

Je ne peux résister au plaisir de vous donner 2 anecdotes financières, bien sûr, dont je suis particulièrement fier. En 1984 lors de la 1^o extension de cette salle des fêtes et à une époque où le Conseil Général n'existait pas sous sa forme actuelle et encore bien moins le GIP ce ne sont pas moins de 6 partenaires financiers que nous avons pu trouver pour nous aider !

Et pour un autre très gros chantier, où s'il n'y a pas prescription trentenaire, la décennale est déjà bien loin, nous avons allégrement dépassé les 80% de subventions qui n'étaient pas courant à l'époque, pour arriver à plus de 90%...

J'aurai bien sûr une pensée pour mes 2 prédécesseurs, des bâtisseurs, qui m'ont ouvert la voie et donné l'exemple pour faire ou ne pas faire, qui ont tenu la barre pendant 52 ans, 30 pour le 1^o et 22 pour le 2^o.

Raymond Vourdon qui m'a fait confiance dès le départ en m'offrant sur un plateau d'argent, aussitôt mon arrivée, le poste de 2^o adjoint qui venait d'être créé en 1977. Et ce, pour

m'occuper plus spécialement des budgets et des finances...Quelle drôle d'idée !

Mais aussi Emile Ecosse, le père Ecosse comme tout le monde disait, et là pour 2 raisons, lui aussi m'a fait confiance en me prédisant qu'un jour je serais maire et enfin pour une raison personnelle et sentimentale. C'est le grand père paternel d'Anita.

Et je voudrais aussi rendre hommage à 2 personnes, sans qui je ne serais pas ce que je suis et surtout sans qui je ne serais pas là aujourd'hui, l'un des adjoints d'Emile Ecosse, un artisan plombier qui fut le 1° fontainier de l'adduction d'eau de 1958, un certain Henri Barbier-Brion. Et oui, les chiens ne faisant pas de chats, comme on dit chez nous, j'ai sans aucun doute hérité de certains chromosomes. Ces derniers ont été cultivés par une figure locale, la Marcelle Houplon : la commerçante de l'épicerie, tabacs, buvette, ouverte 7 jours sur 7 de 7h du matin à 21h et ce, 365 jours par an, et qui n'a tiré le rideau que le 31.12.1999 à l'aube de ses 77 ans. Ce personnage c'était ma mère, qui a passé toute son existence à Rouvroy, nous a quittés au printemps dernier après avoir fêté dignement ses 90 ans le 13 janvier et qui aimait la politique avec un grand P. Mais aussi avec un petit p en

ce qui concernait la vie municipale ; alors ayant été bercé dans cette vie communale, je n'ai pas eu trop de mérite à suivre cette voie.

37 ans de vie communale au plus haut niveau, c'est aussi 37 ans de vie familiale écornée. Le terme est sans doute mal choisi car en fait dans ce cas la conjointe doit accepter que son mari ait une maîtresse du nom de Marianne pour laquelle il est toujours prêt, on ne sourit pas. Prêt bien sûr, pour rendre service à sa commune tous les jours de l'année mais aussi quelquefois la nuit, et c'est 37 ans de vie familiale réduite et perturbée

Alors Anita pardon et merci de m'avoir permis cette infidélité en prenant mon pied pour la bonne cause. Car jusqu'au bout je ne l'aurai pas levé ce pied, je ne les aurai pas mis dans le même sabot non plus, menant à bon port un certain nombre de projets 2013 (réfection des rues de l'Eglise et du château, travaux dans 3 des logements communaux et dernier gros chantier avec le renforcement du réseau d'assainissement). Je n'ai pas la prétention de dire que tout a été fait, mais pas mal de gros morceaux ont été avalés et même presque digérés sans soucis pour les finances.

Et pour 2014 des chantiers sont déjà programmés avant mon départ.

D'ailleurs des chefs d'entreprises sont déjà là ce soir ...et j'en profite pour les saluer, et surtout les remercier de m'avoir supporté car je les relançais souvent pour que les plannings soient respectés et enfin merci aussi d'avoir accepté que je prépare les factures, afin que la commune ne perde pas une miette de subvention !

Afin de ne pas trop prolonger mon propos, cette année je vous ferai grâce du détail de toutes les réalisations et des nouveaux projets, je vous renvoie au bulletin municipal que vous aurez en milieu de mois avec le traditionnel calendrier.

Je vais donc partir sinon tranquille, tout au moins serein.

Je n'abandonne pas le navire dans la tempête avant le naufrage comme ont pu dire quelques mauvaises langues.

Nul n'est irremplaçable, un nouveau capitaine prendra la barre du navire, ce ne sera pas une galère mais plutôt un galion encore chargé de pas mal de pièces d'euros. En effet la situation financière est saine pour ne pas dire bonne, car en matière de finances on aspire toujours à plus de disponibilités. C'est sans doute la raison pour laquelle j'ai mis un point d'honneur à régler quelques dossiers en suspens avant de partir. En particulier celui du projet d'extension de la carrière Cemex de

Gudmont, située en grande partie sur Donjeux pour quelques terrains appartenant à la commune de Rouvroy. Ca aussi c'est de l'intercommunalité...

Ainsi grâce à un contrat de foretage intéressant validé le vendredi 13 décembre, le dernier jour de chance de 2013, le budget communal sera dans un avenir à moyen terme fortement abondé.

De plus si mon successeur, à qui je souhaite bon courage et bonne chance, et qui est sans aucun doute présent dans cette salle, puisque j'espère et souhaite même que ce soit l'un des 2 derniers « survivants » de ma liste de 2008, a besoin de quelques conseils ou ficelles non superflus, c'est avec grand plaisir que je les lui donnerai. Moi aussi je m'y entends un peu en matière de fermetures de maisons, ou plutôt d'ouvertures. Ma porte restera toujours ouverte et curieux comme je suis, je guetterai de temps en temps la fenêtre de la mairie. Et il est quasi certain que mes 2 adjoints feront de même.

Je quitte la mairie, je ne quitte pas Rouvroy et cette mairie est, et restera toujours en face de ma maison, et je ne voudrais pas que Cécilia et Véronique rament ou galèrent, elles aussi, plus que de raison.

Je ne vous dis pas adieu mais seulement au revoir et au

plaisir de vous revoir de l'autre côté de la barrière, plus au calme pour m'occuper un peu plus de mes affaires personnelles et de mon entourage familial. Je pense bien sûr à 1 femme, Anita, à mes 2 enfants et à mes 3 petits enfants que j'ai tous un peu trop négligés.

1 2 3 et 1 et 2 et 3 je ne plagie personne je suis donc prêt pour le départ...

Une page se tourne, un livre se ferme, un nouveau s'ouvrira pour Rouvroy et pour reprendre certaines expressions plus ou moins de mode, je dirai : place aux jeunes, le changement c'est maintenant... en espérant fortement pour mon village que la relève ne fasse pas de promesses qu'elle ne pourrait tenir.

Enfin c'est juste mon avis comme dirait un certain chroniqueur sur RTL.

Mais c'est un de mes vœux pour cette nouvelle année. Les autres, mes vœux de bonheur et de santé vous sont adressés ainsi qu'à vos proches.

Alors bonne et heureuse année 2014 et bonne fin de soirée qui nous réserve après le mini feu d'artifices, d'autres petites surprises. »

Alain BARBIER-BRION

Les 4 Elus « anciens » honorés

A l'issue de la cérémonie des vœux j'avais annoncé une surprise !

Cette surprise ne pouvait être envisagée que grâce à la présence de Bruno SIDO le Président du Conseil Général qui avait écourté ses vacances pour être présent à cette amicale cérémonie.

D'autres personnalités avaient été invitées, dont le député François Cornut Gentille excusé pour cause de voyage en Chine afin d'appuyer le dossier de l'usine bragarde, mais représenté par son suppléant Etienne Marasi. Charles Guéné sénateur s'est lui aussi fait excuser retenu par d'autres obligations, de même que le Préfet. Le 2° député de Haute-Marne et ancien Ministre de l'Education Nationale a brillé par son silence n'ayant même pas eu la courtoisie ou la politesse de répondre.

Il est vrai que c'était un événement pour Rouvroy, événement quelque peu exceptionnel puisqu'il s'agissait tout simplement d'honorer et de récompenser 4 élus locaux dont la moyenne d'âge est exactement de 70 ans un chiffre tout rond comme je les aime car ils ont respectivement 2 fois 75 ans et 2 fois 65 ans.

A eux 4, pas moins de 148 années de mandats (...)

Mais le caractère exceptionnel de la situation tient surtout au fait qu'ils totalisent à eux 4 pas moins de 148 années de mandats et que tous les 4 ont décidé d'arrêter leur sacerdoce en mars prochain.

C'est en début d'été que la demande de médailles a été faite au titre de la promotion du 14 juillet pour 3 d'entre eux, le 4° étant déjà titulaire des 3 échelons possibles à savoir argent, vermeil et or.

Car contrairement aux médailles du travail où un 4° échelon existe à savoir le Grand Or, pour la médaille communale elle est plafonnée à l'échelon Or.

D'ailleurs en 2012 j'avais contacté Charles Guéné sénateur et Président de l'Association des Maires de Haute-Marne pour lui faire état de cette lacune en lui indiquant que les « phénomènes ayant œuvré plus de 40 ans pour leur village sont une race en voie de disparition »

Ce parlementaire a donc envoyé à Claude Guéant le Ministre de l'Intérieur de l'époque un courrier pour faire état de cette anomalie. Ce dernier lui a répondu en faisant état de la demande d'Alain Barbier-Brion « je suis particulièrement attentif à votre proposition... » mais en application du décret 87-594 du 22.07.1987 modifié, il n'est pas prévu, actuellement de modifier le règlement en la matière !

Devant cette carence ministérielle, il fut donc décidé de décerner au plus ancien des élus une médaille commémorative.



Ainsi les 4 récipiendaires sont :

FRANCOIS DELASSASSEIGNE Médaille de Vermeil



Médaille remise par Etienne MARASI, suppléant du député CORNUT-GENTILLE

Elu conseiller municipal le 13.03.1983 et adjoint depuis le 09.04.04 et titulaire de la médaille d'argent depuis le 29.12.2002

CHARLINE TALLANDIER Médaille d'OR



Médaille remise par Jean-Marc FEVRE, conseiller général

Elue conseillère municipale le 28.03.1971 jusqu'au 06.03.1983 puis du 12.03.1989 jusqu'à ce jour.

Elle était déjà titulaire, de la médaille d'argent qui lui avait été remise le 16.01.1998 dans son ancienne école devenue salle de Mairie, et de la médaille de vermeil remise le 21.06.2008

ALAIN BARBIER-BRION Médaille d'Or



Médaille remise par Bruno SIDO, sénateur et Président du Conseil Général

Elu conseiller municipal le 13.03.1977 et adjoint dans la foulée, puis maire depuis le 16.06.1995

Titulaire de la médaille d'argent depuis le 14.11.1997 et de la médaille de vermeil depuis le 21.06.2008

FRANCOIS POIROT Médaille souvenir et commémorative de Rouvroy Reconnaisant



Médaille remise par mes soins

Elu conseiller municipal le 28.03.1971 et adjoint le 01.06.1976

Il est titulaire de la médaille d'argent depuis le 30.12.98, de celle de vermeil depuis le 30.12.2000 et enfin de celle d'or depuis le 21.06.2008.

Alors encore toutes mes félicitations à ces dévoués serviteurs de la Commune et bonne future retraite !

Alain BARBIER-BRION

SI ON PARLAIT...

TRAVAUX, INVESTISSEMENTS ET FINANCES

Jamais 2 sans 3, après les 2 gros chantiers réalisés en 2011 et 2012, à savoir 2° tranche d'enfouissement des réseaux et renforcement de l'alimentation en eau, un 3° gros morceau attendu depuis quelques années a pu être concrétisé cette année.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :



Comme promis la nouvelle conduite de refoulement est opérationnelle depuis la fin du

mois de novembre. Et là nous avons eu de la chance et ce à tous les niveaux.

La réalisation technique nous a permis une arrivée du tuyau juste au niveau du canal d'amenée des bassins pratiquement au centimètre près.

Mais la très bonne surprise vient du côté financier. En effet, alors que le projet

portait sur une somme globale de 226.000€ HT, l'appel d'offre très fructueux a ramené le devis prévisionnel définitif à seulement 181.500 € et la facture globale n'a pas dépassé cette somme puisque le définitif n'est que de **181.079 €**



La petite différence provient de la facture tardive du cabinet de contrôle qui n'est que

de 3.888 au lieu des 4.430 de devis.

Il va sans dire qu'avec un taux de subvention de 80% je ne voulais pas perdre le moindre petit morceau d'aide.

Ainsi la facture du gros œuvre est de 159.878 pour 159.889 de devis...car les quelques moins values réalisées ont été absorbées par des plus values que nous avons sollicitées pour absorber tous les crédits subventionnables.

Le total définitif des aides qui seront soldées en début d'année devrait être :

		Base Initiale Subventionnable	Prévision	Base définitive 181.079	SOIT Définitif
Agence de Bassin	30%	181.500	54.450		54.324
Etat	20% sur 1/2 soit	113.000	22.600		18.108
Conseil Général	20 %	179.964	35.993		36.216
GIP	20 %	181.500	36.300		36.216
			149.343		144.864

Le solde résiduel de 20% à notre charge a été financé par un prêt de 36.300 consenti par l'Agence de Bassin Seine Normandie sur 12 ans et ce au taux ZERO !

Que demander de mieux ?

TRAVAUX DE VOIRIE

Rue de l'Eglise et du Château :

La réfection totale de la chaussée a été réalisée avec la remise à niveau des bouches à clés comme prévu initialement. Mais sachant que le chemin de la Gravière avait été fortement dégradé suite aux inondations du printemps, nous en avons profité pour le remettre en état. C'est ainsi que le coût prévisionnel est passé de 14.824 à **17.915 € HT**.

Mais là encore le total des aides devrait approcher les 80% soit **14.332** en se décomposant de la façon suivante :
Région 30% de 14.824 soit 4.447€
CCMR 10% de 17.915 soit 1.715€
Conseil Général 10 % de 17.915 soit 1.715€
GIP environ 36% de 17.915 soit 6.455€



TRAVAUX DANS LES BATIMENTS :

En plus des menus travaux d'entretien courant dans nos différents bâtiments, nous avons réalisé des travaux un peu plus importants

Logement 3 rue des Marronniers :

Comme prévu la toiture arrière étant en triste état une intervention était nécessaire :
Coût : **12.936 TTC**

Logement 2 rue des Marronniers :

Ce logement qui n'avait pas vu beaucoup de travaux ces dernières années a profité d'un bon rafraîchissement (revêtement de sol, peintures et papiers peints, électricité et plomberie) à l'automne pendant l'absence des locataires

Hors main d'œuvre communale le coût total des travaux n'est que de **2.070 €** car les 2 adjoints et le maire ont eux aussi donné un coup de main pour finir avant le retour des occupants.

Il convient de signaler que Charline et Michel Tallandier ont accepté une augmentation à l'amiable et substantielle de leur loyer permettant d'amortir assez rapidement la charge financière des travaux.

Logement 17 rue de l'Eglise :

Dans le cadre d'une 1° tranche de travaux l'ancienne porte en bois non isolée et vétuste a été remplacée
Coût : **3.184 € TTC**

Nous avons eu la chance d'avoir une subvention exceptionnelle et inespérée de **9500€** au titre de la réserve parlementaire de notre député pour un devis établi sur une base de **21.145 €** pour ces différents travaux
Nous dépenserons donc cette somme en totalité en 2014 pour ne rien perdre de la subvention acquise.



PMS :

Suite à la réouverture du salon de coiffure en fin d'année 2012, nous avons été obligés de scinder les installations électriques et de plomberie en 2, et de faire réaliser un 2° branchement ERDF.
Coût : **4.325 € HT**

INVESTISSEMENTS

DIVERS ET ETUDES:

Matériel divers:

Nous avons acheté
- un petit broyeur de végétaux au prix de **920 € HT**

Aménagement du village :

- Illuminations :

Comme tous les ans nous avons acheté du fil lumineux et des barres de fer pour réparer et refaire de nouveaux motifs

confectionnés toujours avec le même goût par Antonio ainsi que de nouvelles guirlandes à led moins gourmandes en énergie pour le sapin du monument

Coût : **545 € HT**

Projets 2014

TRAVAUX DE VOIRIE :

Trottoirs :

Dans le haut de la rue des marronniers jusqu'au pont du chemin de fer, des travaux sont envisagés, bordures et trottoirs à droite en montant, cuvettes pour délimiter la route et l'espace vert sur la partie gauche.

Devis prévisionnel : **12.943 €**

Nous avons volontairement différé ce projet d'un an car le Conseil Régional ne subventionne qu'un seul dossier.

Ainsi en 2014 peut-on envisager un taux de subvention proche des 80%

Aménagement parkings lotissement de la Courte Roie

Suite aux travaux d'assainissement et au passage de la conduite le triangle de gazon à proximité du cimetière et de la propriété Maujean a été remplacé par des cailloux qui seront revêtus d'un enduit bicouche au printemps prochain de même que le petit terre-plein au centre du lotissement.

Le coût de ces travaux fait partie de l'enveloppe globale du gros chantier.

Réfection de la voirie à proximité immédiate de l'entrée du lagunage :

Même remarque que précédemment.

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS :

PMS :

Le revêtement de sol de la mezzanine de l'étage du café présente quelques signes de vieillesse, aussi à la demande de Véronique que la commune se doit d'aider pour maintenir ce petit commerce de

proximité, un carrelage sera posé par Antonio limitant ainsi le coût des travaux.



Logements communaux.

Celui du 17 rue de l'Eglise dépourvu de volets à l'étage, en recevra et les persiennes métalliques du rez de chaussée seront remplacées par des volets roulants isolants.

Coût environ **3.000€ TTC**

Ces travaux prévus initialement en 2013 ont volontairement été différés d'un an compte tenu des derniers locataires dont les chiens ont mis quelque peu à mal les fenêtres et volets du jardin.

La cheminée du salon de ce logement sera tubée afin que le nouveau locataire qui doit arriver en mars puisse utiliser un poêle à bois.

Coût environ **1.800€ TTC**

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, ECLAIRAGE ET TELEPHONE



La 3° tranche que nous avons envisagée dès 2011 soit pour la rue de l'Eglise, soit pour la rue du Château et du Moulin, afin de prendre rang dans la longue liste

d'attente va finalement se faire plus rapidement que prévu.

En effet notre projet a été retenu et validé par le SDEHM lors de la dernière réunion cantonale à Poissons le 03.12.13.

La présence du délégué communal à savoir François Poirot qui m'accompagnait, a sans aucun doute facilité et influencé le choix de la commission.

Et cerise sur le gâteau, Rouvroy est la seule et sûrement la dernière commune à pouvoir bénéficier d'une aide de 75% sur la partie effacement pur des réseaux électriques.

Ce taux n'étant plus que de 50% dans le futur très proche.

Rouvroy est la seule et sûrement la dernière commune à pouvoir bénéficier d'une aide de 75%

Pour mémoire c'est déjà ce taux de 50% qui est appliqué à l'éclairage public, les travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques

étant eux à la charge exclusive de la commune.

Compte tenu de cette opportunité exceptionnelle le Conseil Municipal unanime a dans sa dernière séance de 2013, celle du vendredi 13 décembre, décidé d'engager cette 3° tranche pour les 3 rues y compris les antennes de la rue de la Gravière et de la Ruelle.

C'est un chantier très important au niveau financier puisqu'il est chiffré à **218.246 € TTC** dont **77.954** à la charge de la commune.

Même si la commune sera obligée de contracter un emprunt, elle sera gagnante, car d'une part les prix augmenteront dans les années à venir et d'autre part la commune a l'opportunité de récupérer 14.675 € de subvention.

Les travaux devraient se faire en fin d'année 2014 et début 2015 ce qui nous permettra d'étaler la dépense sur 2 budgets.

TRAVAUX DIVERS ET ETUDES

Elagage des marronniers :

La 3° et dernière tranche sera réalisée cette année.

Coût environ **1500 €**

Ossuaire :

Le cimetière en étant dépourvu, l'entreprise Di Tullio interviendra au printemps afin de combler cette lacune qui aura un double but : regrouper les ossements provenant de tombes abandonnées et servir éventuellement de lieu de « transit » pour un cercueil.

Coût : **1948 € HT**

Etudes :

Comme déjà indiqué l'étude de zonage sera terminée, (le commissaire enquêteur intervient courant janvier) et l'étude sur le plan d'épandage sera poursuivie.

Curage des bassins du lagunage :



Il devra être effectué cette année, car le 1° bassin est presque à saturation.

C'est une dépense non subventionnée de l'ordre de **15.000€** qu'il faut envisager

Alain BARBIER-BRION

2013 à Rouvroy...

Comme en 2012, l'année fut marquée surtout par les gros travaux, mais les traditions perdurent...

Les Joies et les Peines



Cette année, ce sont 9 enfants qui ont vu le jour et la parité est presque respectée !

Corentin MATHIEU
Jade NIAUX
Gabin NARCY
Jade HOCQUET
Camille EISENBEIS
Aleyna-Nur MARTIN
Juline CHAUDAUDREY
Axel ODELOT
Noé THION



Ils se sont dits oui un vendredi 13 pour le meilleur et pour le pire : Michel ECOSSE et Caroll JULIEN



Malheureusement cette année 2013 a été endeuillée par le décès de « La Marcelle » BARBIER-BRION, de Gilberte GUILLAUMEE, de Claude MANGEARD et de Philippe JACOB ; nous renouvelons ici nos pensées les plus amicales à leurs proches

La sortie des aînés dans le Bassigny



Samedi 21 Septembre, Bruno, au volant de son bus, attend les « Anciens » du village de bonne heure et de bonne humeur pour leur sortie annuelle organisée par le bureau du CCAS de la commune.

Par une belle matinée ensoleillée, direction Mandres la Côte pour la visite de la Ferme d'Antan. Claude et Thérèse Roze et leur fils nous ont fait découvrir l'ambiance des campagnes champenoises des années 1850 en parcourant différentes pièces d'une ancienne ferme. De l'ancienne cuisine à l'écurie en passant par la grange, la chambre à four, les collections ont pris place dans cette ferme caractéristique du système agraire du Nord Est de la France (La pierre à dédicace sur la façade indique qu'elle a été bâtie en 1831).

Plus qu'un témoignage sur la vie paysanne, la ferme présente également les anciens métiers du monde rural dont certains sont aujourd'hui disparus comme le charron.

Visite très intéressante qu'il nous a fallu écouter car nous étions attendus au restaurant Arcombelle à Montigny le Roi. Suivant les groupes formés autour des tables, les anecdotes ont alimenté les conversations. Le « mot » de bienvenue de Monsieur le Maire qui a retracé les principaux événements depuis 1 an, a cité les personnes excusées et hospitalisées en ayant une pensée pour les personnes décédées depuis le dernier



repas. Après le repas soigné dans un cadre agréable, direction Nogent en Bassigny pour la visite du musée de la coutellerie. Ce musée présente dans un cadre moderne et sonore l'histoire technique et sociale de cette activité traditionnelle à travers la coutellerie d'art et la reconstitution d'ateliers ; patrimoine matériel et immatériel du XVIII^{ème} siècle à nos jours. Le musée valorise également les techniques nouvelles, fruits d'un savoir faire traditionnel aujourd'hui renouvelé : implants, prothèses, instruments de chirurgie... Malheureusement, les guides bénévoles étant partis, la visite s'est faite librement, chacun ensuite pouvant apprécier en visualisant un film le travail manuel méticuleux d'un ancien artisan. Le retour a Rouvroy s'est effectué dans la bonne humeur, chacun ayant apprécié cette sortie. Rendez-vous a été pris pour 2014, la nouvelle équipe municipale décidera



François POIROT

Quelques infos pratiques

- bibliothèque : mercredi : 16h à 17h30
- ouverture du secrétariat : mardi et vendredi : 17h30 à 18h30
- coordonnées de la Mairie : Tél : 03.25.94.75.69
- Mail : mairie.rouvroy52@cegetel.net

- Alain BARBIER-BRION : maire
1 rue de l'église / 03.25.94.72.75
- Paul POIROT : 1^{er} adjoint
35 rue des marronniers / 03.25.94.71.48
- François DELASSASSEIGNE : 2^{ème} adjoint
48 rue des marronniers / 03.25.94.71.14

correspondante JHM :
Maëva PIOT : 06.77.86.57.03 / piot-gildas@hotmail.fr

Lors de la cérémonie des vœux, un livre d'or était à la disposition des présents, mais bien sûr, il est encore temps de passer au secrétariat, si vous souhaitez laisser un petit message ...

Ça va se passer en 2014

JANVIER :

Samedi 04 : Vœux du Maire

Samedi 11 : Galette de l'Amicale

MARS :

Samedi 8 : ouverture de la pêche (Amicale)

Samedi 8 : loto de la chasse

Samedi 22 : repas dansant foot de Saint-Urbain

AVRIL

Samedi 13 : repas dansant (randonnée de l'Amicale)

MAI

Fête des Voisins ?

JUIN :

Dimanche 1 : Brocante de l'Amicale

Fête de la Musique ?

JUILLET :

Lundi 14 : fête Nationale jeux sur la Roche - feux d'artifice et bal à Donjeux ?

AOUT :

Vendredi 15 : randonnée - moules/frites

SEPTEMBRE :

Samedi 13 : assemblée générale de l'Amicale

OCTOBRE

Vendredi 10 : Loto ADMR

NOVEMBRE :

Mardi 11 : fête patronale et bal

Soirée Beaujolais

semaine du goût à l'école maternelle

Pour la Cinquième année consécutive, la semaine du goût a été mise en oeuvre par les enfants de l'école maternelle du RPID de Gudmont, Donjeux, Rouvroy. Sous l'impulsion des enseignants, différents plats cuisinés ont été réalisés par les enfants au cours de cette semaine.



La semaine du goût a donc été l'occasion d'initier les élèves à différents saveurs par l'élaboration de plusieurs recettes. Ainsi tous les jours, chaque classe a réalisé un mets.

Au menu cette année :

soupe aux légumes, gâteaux aux raisins blancs, gaufres salées, roses des sables, cookies à la cannelle et gâteaux

chocolat/noix de coco : des plats que tous les enfants ont pu, ensuite, déguster tous ensemble avec bonheur.

Pour clôturer cette semaine, Marcelle, Danièle, François ont fait découvrir des légumes et fruits de saison. En commençant par la purée de carottes (nature) qui a surpris certains enfants, ensuite la compote de pommes, pommes et coings, gelée de coings sur de la brioche, les enfants installés sagement sous la véranda ont apprécié ces préparations variées.



Les enseignantes ont montré différents fruits apportés aux « bambins » en leur demandant le nom de ceux-ci. Légère confusion entre le coing et la poire.

Marcelle a ensuite offert des chocolats qui ont fait l'unanimité de tous.

Malheureusement, l'école maternelle à la

rentrée 2014 sera à Donjeux et nous ne renouvelerons pas cette expérience avec les enfants.

Les enseignantes et les enfants tenaient également à remercier M. et Mme Poirot et Marcelle d'être venus les accompagner dans cette aventure gustative.

Merci!!!





La remise des prix pour le concours des maisons fleuries

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries

Pour la 18^{ème} année consécutive, la remise des prix pour le concours des maisons fleuries a eu lieu le 29 Novembre à la salle des fêtes. Cette cérémonie, où tous les primés, le personnel communal et tous les conseillers étaient invités revêtait un caractère particulier, étant le dernier pour Monsieur le Maire, ses 2 Adjointes et 4 conseillers. De plus, Madame Marchandé, chargée de mission au tourisme et fleurissement du conseil général nous avait fait l'honneur de sa présence.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire a retracé brièvement les événements de l'année écoulée en s'attardant volontairement sur la visite du jury régional en Août et sa conclusion de nous maintenir, village fleuri 3 fleurs avec certaines remarques, trouvées injustifiées. Le 1^{er} magistrat s'en est expliqué avec véhémence jugeant le mépris des visiteurs incorrect. Les félicitations ont été adressées à tous les lauréats, sans oublier les maisons primées au niveau départemental (1 premier prix et 3 encouragements). Celles-ci étant les seules dans le canton de Doulaincourt. Félicitations également à Anita pour un quatrième prix départemental pour le gîte de la Robélie.

Notre partenaire qui nous fournit certains plants de fleurs depuis 18 ans nous ayant offert des pots d'azalées, plus un don privé, chaque lauréat s'est vu remettre en supplément un pot d'azalée.

Cette année encore, le supplément de plants de fleurs, produit en local, a été vendu aux particuliers, en ayant fait la demande, pour un montant de 150€.

NOTA : Le classement est établi par le jury communal composé de : Monsieur le Maire, Mesdames Tallandier, Paturel et MM. Gérard, Jean-Gilles, Marc, François.

Les conseillers ne participent pas au concours.

Catégorie 1 : décor Floral sur voie publique

Hors concours (ex) :	M. Pierre BIEZ
	M. et Mme Jean-Marie MOLIA
1 ^{er} Prix :	M. et Mme Nicolas MATHIEU
2 ^{ème} Prix (ex):	Mlle Fanny PECHAUD
	M. et Mme Francis DORMOY
3 ^{ème} Prix :	M. Michel BRESSON
4 ^{ème} Prix :	M. et Mme Eric LEMATTE
Citations :	M. Fabrice GOFFARD
	M. et Mme Roger LE GUILLOUX

Catégorie 2 - maisons avec jardin très visible de la rue (grand espace)

Hors concours (ex) :	Mme Myriam DOSNE
	M. et Mme Didier NARCY
1 ^{er} Prix (ex) :	M. et Mme André PAINTENDRE
	Mme Gisèle DUPUIS
2 ^{ème} Prix (ex) :	M. et Mme Jacques FEVE
	Mme Claude MANGEARD
	M. et Mme Jacques FEVE
3 ^{ème} Prix (ex) :	M. Jean-Baptiste ROUSSILHES et Melle Anne RUNDSTADLER
	M. et Mme Jacques GHILONI
4 ^{ème} Prix (ex) :	M. Arnaud CHAUMONT et Melle Ludivine FONTAINE
	M. et Mme Michel SAVARIAUD
	M. et Mme Didier BOUTTER

Citations (ex) : M. et Mme DUPONT
M. et Mme Serge GUILLAUMEE
M. et Mme Benoit OLIVEIRA

Catégorie 3 : Espace vert non fleuri

Mlle Sandrine ROCHE et M. Frédéric NARCY
M. et Mme Rémy GUILLAUMEE
M. Samuel THION et Mlle Marie-Christine CLOWEZ
M. et Mme Hubert FROYER
M. Christophe FERNANDEZ et Mlle Cécilia BARBIER-BRION

Catégorie 4 : maison avec jardin très visible de la rue (petit espace)

1^{er} prix (ex) : M. et Mme Gérard AUDINOT
M. Marcel MARCHE et Mme Paulette ARCHINARD
2^{ème} Prix: M. André MATHIEU
3^{ème} prix (ex) : M. et Mme Robert METTEY
Mme Jeannine GOFFARD
M. et Mme Jean-Michel COEURET
M. et Mme Alain BLANGUERIN
4^{ème} Prix (ex) : M. et Mme Michel MEUNIER
M. et Mme Bernard YUNG
Mme Chritiane DEJOUX
Citations (ex) : Mme Annie BELIN
M. Daniel DIDIER

Classement locataires HLM - FACADES

1^{er} prix (ex) : Mme Pierrette COLLOT
Mme Marie-Chantal DEVOY

Classement locataires HLM - ESPACE FLEURI

1^{er} prix (ex) : M. José VILLAUMIE et Mlle Lorrie THUILLIER
M. et Mme Bruno PATUREL
2^{ème} prix (ex) : M. et Mme Lionel FEVRIER
M. Jean-Pierre ROYER et Mme Nadine NEMARD
3^{ème} prix : M. et Mme Claude VALLON
Citations (ex) : Mme Bernadette GOFFARD
M. Roland DEBRABANT et Mme BASTIEN

Une page se tourne pour moi, encore un grand merci pour la confiance que M. le Maire m'a accordée au cours de ces nombreuses.... Années. Merci à Danièle, Gérard, Jean-Gilles, Tonio, les employées et aussi aux bénévoles (avec un petit x et un petit s). Merci à tous ceux qui fleurissent et qui ont été primés au cours de ces 18 années.

Depuis plusieurs années, les prix ne sont remis qu'aux personnes présentes ou excusées avec un motif...

Rendez-vous en 2014 pour un autre challenge.

F. POIROT

Le bilan de 2013

Recettes 2013 : 5959.59€

location salle + Charges (électricité, chauffage, casse éventuelle).

Pour information :

Recettes 2012 :	4698,26 €
Recettes 2011 :	5009,18 €.
Recettes 2010 :	5064, 43 €
Recettes 2009 :	3913, 21 €

ELECTRICITE

Electricité consommée :	8786 KW	Soit 1493,62 € (d'après tarif en vigueur)
Electricité facturée :	5323 KW	Soit 905 € (d'après tarif en vigueur)
Electricité consommée non facturée :	3541 KW	Soit 588,62 € (d'après tarif en vigueur)

L'électricité consommée, non facturée correspond à :

Veilleuses de sécurité, illuminations de Noël, manifestations et occupations communales, consommations de la salle de sports (ping-pong), Séances de gym, de danse, de zumba, arbre de Noël de l'école...

GAZ

Gaz consommé d'après factures 2013 : 1844,06 €

Gaz consommé

(hors salle de sports et cuisine) : 416.504 litres soit 1250€ (d'après tarifs de facturation).

Gaz facturé

(hors salle de sports et cuisine) : 215.540 litres soit 646 € (d'après tarifs de facturation).

Détail de la consommation de gaz non facturé :

- 56.297 litres (gym. du mardi) =	168.90€
- 49.200 litres (danse du mercredi) =	147.60€
- 25.046 litres (manifestations commune) =	75.14€
- 35.570 litres (préparation et fête école)=	97.71€

Nota : pour les séances de zumba du lundi (1 semaine sur 2) : pas de consommation de gaz- La consommation de gaz de la salle de sports (ping-pong + gymnastique) et de la cuisine n'a pas été contrôlée (plus de ping pong depuis juillet 2013)

Le montant total du gaz consommé non facturé : 1198€

Consommation d'eau (WC + cuisine) : 259 m3 soit 538,06€

CASSE

Casse vaisselle facturée : 66.23€

Casse non facturée (14 juillet, Bal du 11 Novembre) : 22 blidas

Nota : Après occupation de la salle pour la gym et la danse, nettoyage de la salle + W.C. par les employées , suivant les semaines , 1heure environ de ménage .

REPARTITIONS DES LOCATIONS

Total des occupations : 49 (hors séances de danse, gym, zumba)

Mariages :	1
Lotos :	4
Baptêmes :	2
Repas (hors mariages et baptêmes) :	17
Location à but commercial :	0
Occupation du bar :	6
Anniversaires :	10
Bar (pour obsèques) :	3
Commune :	5

Détail des occupations de la salle non payantes :

- 4 Janvier	Voeux de la municipalité et Noël des enfants
- 11 Janvier	Galette des rois de l'Amicale
- 17 mars	Paroisse
- 7 avril	Abbé Leseur : salle occupée de 9 à 12h)
- 27 mai	Bar pour obsèques
- 29 mai	Bar pour obsèques
- 14 juin	Bar pour obsèques
- 14 juillet	Bal - commune
- 14 Septembre	Amicale, assemblée générale
- 11 octobre	Loto de l'ADMR
- 10 Novembre	Commune pour bal de la fête
- 11 et 12 Novembre	Amicale (bar pour buvette de la fête)
- 20 décembre	Ecole maternelle – spectacle des enfants

Nota : Pour toutes les locations gratuites, hors celles organisées par la commune, les frais d'éclairage et de chauffage sont facturés.

Détail des frais fixes annuels obligatoires (en plus des heures de ménage)

- Vérification des appareils de cuisson (cuisine) :	156€
- Vérification des appareils de chauffage + chauffe eau :	120€
- Vérification des extincteurs (240,93 :12) x 6 :	210€
- Vérification de l'éclairage + blocs de secours et des alarmes	396€

La commission de sécurité est venue vérifier en mai 2013, la conformité des installations et la tenue du registre de sécurité : l'agrément a été renouvelé pour 3 ans. (la commune est tenue de prévenir la dite commission pour tous les travaux à engager dans les différentes salles du bâtiment)

Pour 2014, 15 réservations ayant déjà été enregistrées, prenez vos précautions si vous souhaitez réserver la salle des fêtes à une date précise. Venez vous renseigner sur les tarifs et disponibilités au secrétariat.

F.Poirot

Bois de Chauffage Affouages Cession aux particuliers

Comment concilier les besoins en bois de chauffage et la gestion durable des forêts communales ?

L'affouage et la cession permettent à des particuliers d'accéder à du bois de chauffage issu des forêts publiques. Mais il est important d'inscrire ces pratiques dans le cadre d'une gestion forestière durable.

L'affouage n'engage pas la responsabilité des élus et ne doit pas léser les intérêts de la commune.

Il est un lien avec la fonction sociale de la forêt, permettant aux habitants d'accéder à une énergie à moindre coût et en contribuant au maintien du lien entre les habitants et le patrimoine forestier de la communauté.

Ainsi chaque année, le conseil municipal délibère sur les parcelles qui seront martelées et a le choix entre, la commercialisation et en délivrer une partie aux habitants du village.

La délivrance aux habitants est une possibilité offerte à la commune, le plus souvent elle décide que les bénéficiaires façonnent eux-mêmes leur lot.

La commune peut décider de vendre le bois issu de la forêt de tout ou partie.

L'affouage n'engage pas la responsabilité des élus et ne doit pas léser les intérêts de la commune

DIFFERENCES ESSENTIELLES ENTRE AFFOUAGE ET CSSION

De nombreuses communes forestières accordent à leurs habitants la possibilité de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique : tel est la pratique séculaire de l'affouage.

La cession est une pratique tolérée, apparue progressivement pour palier les problèmes que peut poser l'application de l'affouage.

L'affouage devrait être privilégié chaque fois que possible.

L'AFFOUAGE n'est ni un droit, ni un usage. Il s'agit de la possibilité, décidée par la commune, de faire bénéficier les habitants de bois issu de la forêt communale. Pour cela, le conseil municipal délibère annuellement pour délivrer du bois aux habitants de la commune.

Il peut donc revoir tous les ans cette pratique. La liste des bénéficiaires possibles de l'affouage constitue le « rôle d'affouage »

LISTE DES BENEFICIAIRES : Les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir un domicile réel et fixe dans la commune.

Le conseil municipal a la faculté de décider que pour y avoir droit, il est nécessaire à la date de la publication du rôle, d'être habitant depuis au moins six mois. Un affouagiste peut être déchu des droits sur son lot, c'est-à-dire pour l'année en cours, s'il n'a pas exploité son lot ou enlevé les bois dans les délais fixés par le conseil municipal.

LE TRAVAIL DISSIMULE

Le rôle de la taxe d'affouage et le contrat de vente de la cession sont des preuves que la commune n'a pas recours à du travail dissimulé. Ils permettent aussi de montrer que le particulier qui exploite lui-même le lot qui lui a été attribué, le fait pour son propre compte et sous sa seule responsabilité, tel le propriétaire d'une coupe.



Dans ses conditions, il ne relève pas du régime des salariés agricoles, aucune cotisation ne peut être demandée à la commune.

La responsabilité de l'affouagiste peut être engagée, et il est donc fortement recommandé qu'il se couvre par une assurance responsabilité civile.

RESPONSABILITE DES GARANTS :

Désignés avec leur accord par le conseil municipal, les garants sont trois affouagistes solvables. Ils représentent l'ensemble des affouagistes.

Leur responsabilité solidaire est identique à celle des acheteurs ou des entrepreneurs.

Depuis 2012, elle se limite à la responsabilité civile (en cas de dommages causés à la propriété forestière par les affouagistes), mais plus au paiement des amendes.

La difficulté de trouver des garants peut conduire des communes à envisager la cession aux particuliers.

Les trois garants à l'heure actuelle sont :

François Delassasseigne
Jean-Gilles Le Guilloux
Marc Chavaudrey

COMMERCE ILLEGAL DE BOIS :

Dans certaines communes, une minorité de particuliers profite de la délivrance sous forme d'affouage (ou de la cession) pour accumuler une grande quantité de bois de chauffage, avec pour objectif de le revendre au prix du marché.

Ils profitent pour cela de lots d'un volume supérieur à leurs besoins et/ou exploitent plusieurs lots.

Les problèmes alors sont multiples :

- Commerce illégal
- Concurrence déloyale vis-à-vis d'entreprises professionnelles de la filière bois
- Responsabilité des bénéficiaires des lots exploités par un tiers, avec travail dissimulé
- Perte de recettes par la commune (prix social inférieur au marché)

A cause des abus observés et de l'impossibilité de vérifier la provenance des bois, la revente des bois d'affouage est interdite depuis la loi du Grenelle 2 du 12 Juillet 2010.

La sanction applicable dans le cas du commerce illégal est celle de travail dissimulé par dissimulation d'activité, infraction prévue et réprimée par les articles L.8221-1, L.8221-3 et L.8224-1 du code du travail.

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE DE L'AFFOUAGE

Je soussigné(nom et prénom).....
Reconnais avoir pris connaissance du règlement d'affouage de la commune de , sur le territoire de laquelle je dispose d'un domicile réel et fixe.

En tant que bénéficiaire de l'affouage pour la campagne 20.../20..., je m'engage à :
- respecter ce règlement et ses 4 annexes (1. Prescriptions particulières, 2. Règlement national d'exploitation forestière, 3. Conseils de sécurité, 4. Cahier des charges national PEFC pour l'exploitant forestier ;

- respecter les engagements pris par la commune au titre de la certification PEFC ;

- ne pas revendre tout ou partie du bois de chauffage qui m'a été délivré en nature par la commune, conformément à l'article L.243-1 du code forestier ;

- souscrire une assurance « responsabilité civil Chef de famille » couvrant l'exploitation dans le cadre de l'affouage, et de présenter une attestation de cette assurance si on me le demande ;

- exploiter moi-même ma part d'affouage ou la faire exploiter par un tiers dans le respect des lois.(1)

Fait en deux exemplaires originaux paraphés et signés,

A..... , le.....

Signature de l'ayant droit, précédée de la mention ((lu et approuvé))

(1)C'est-à-dire soit dans le cadre d'un échange de service (contraint notamment par l'absence de toute forme de rémunération, en espèce ou en nature, comme l'abandon à l'exploitant d'une partie bois), soit en employant un professionnel à même de présenter une attestation de levée de présomption de travail dissimulé . Dans tous les autres cas, la situation pourrait être considérée comme du travail dissimulé, avec responsabilité du bénéficiaire en tant qu'employeur présumé, et peine pour le bénéficiaire du lot pouvant monter à un emprisonnement de trois ans avec amende de 45 000€ (cinq ans et 75 000€ si un mineur est concerné).

F. Delassasseigne

Histoires d'eau à Rouvroy

Origine de notre eau

L'eau que nous consommons provient de l'unité de production de Rouvroy sur Marne.

La gestion de la distribution de l'eau est réalisée en régie communale, ce qui permet de maintenir le prix de l'eau à un niveau extrêmement raisonnable.

L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant d'un périmètre de protection, et subissant un traitement de désinfection (eau de javel).

Les paramètres essentiels de notre eau.

BACTERIOLOGIQUE :

Les normes ? Présence de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absence exigée. Nombre de mesures : 5

Nombre d'analyses non conformes 0
eau de bonne qualité bactériologique.

NITRATES

Les normes ? Présence d'éléments chimiques provenant principalement des activités agricoles, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l.

Teneur moyenne : 11 mg/l.
Eau de bonne qualité pour le paramètre nitrate.

PESTICIDES

Les normes ? Présence de substances chimiques utilisées pour protéger les cultures, désherber ou entretenir les voiries. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l .

Résultat des mesures : pas de pesticide détecté.
Eau de bonne qualité vis-à-vis des pesticides.

DURETE

Les normes ? Eau dure au-delà de 30°F et eau douce en dessous de 15°F.
Ce paramètre n'a pas d'effets directs sur la santé.

Mais une eau douce peut se charger en métaux au contact de canalisation en plomb.
Valeur en moyenne sur l'année est de 22°F.

Eau de dureté moyenne.

FLUOR

Les normes ? Présence d'oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

La teneur ne doit pas excéder 1.5 mg/l. Teneur moyenne : 0 mg/l.

Aucune analyse en dessus des paramètres sur l'année.

Avis sanitaire global :

EAU DE BONNE QUALITE SUR L'ANNEE

QUI CONTRÔLE VOTRE EAU ?

Les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Champagne Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation.

L'eau du robinet doit satisfaire à ses exigences de qualité fixées par le code de la santé publique.

Le contrôle sanitaire dans le département de la Haute Marne a donné lieu à 3100 prélèvements portant sur de nombreux paramètres. Les prélèvements pris en compte sont ceux réalisés sur l'eau en sortie de station de traitement (nous par lagunage) et sur l'eau distribuée.

Leurs résultats sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers.

DES GESTES SIMPLES ?

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire.

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

- Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

- dans les habitations anciennes équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez à votre distributeur.

Ici votre interlocuteur est la Mairie.

EVALUATION DU RISQUE PLOMB :

La limite de qualité pour le paramètre plomb, évoluera de 25 à 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

Le potentiel de dissolution du plomb est évalué à partir de la valeur de référence de pH, aux points considérés comme représentatifs de la qualité de l'eau, selon l'arrêté du 4 novembre 2002.

Classe de référence du pH caractérisation du potentiel de dissolution du

plomb

pH \leq 7.0	Très élevé
pH de 7 à 7.5	Elevé
pH de 7.5 à 8	moyen
pH \geq 8	faible

Pour cette année nous nous situons à 7.7 donc Moyen.

La solubilité du plomb dépend des caractéristiques physico-chimiques de l'eau.

Ainsi, bien qu'une couche de protection se forme dans les cas d'eaux dures à très dures, le risque est élevé lorsque le pH est inférieur à 7.5.

PRIX

Malgré les travaux importants réalisés en 2012 et 2013, le prix restera stable par rapport à 2013 : forfait location compteur : 20€ht / 150 premiers m³ à 1.05€ les suivants à 0.95€.

Au total encaissé, par la commune, il faut ajouter la taxe de 0.30 pour l'agence de bassin et la TVA. **Soit un prix moyen de 1.60€ TTC.**

L'ASSAINISSEMENT

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.

Sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé et la salubrité publiques ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées et pluviales.

En fonction de la concentration de l'habitat et des constructions, l'assainissement peut être collectif ou individuel. Les communes ont la responsabilité sur leur territoire de l'assainissement collectif et du contrôle des installations non collectives.

DEFINITIONS :

Eaux usées :

Ensemble des eaux souillées après usages domestiques.

Elles comprennent les eaux vannes (urines et matières fécales) et les eaux ménagères (lessives, cuisine, salle de bains, buanderies, lavabos...). Les fosses septiques devront dans les deux ans à venir, être détruites donc passer en direct.

Assainissement :

Action d'épurer les eaux usées de manière collective.

En ce qui nous concerne cette action est réalisée grâce au lagunage. Il est à proscrire tous les produits non biodégradables.

Les eaux de pluies, vont dans la même canalisation, car nous ne possédons qu'un réseau unitaire et à chaque extrémité il y a un déversoir d'orage (4).

Descriptif de la station :

Type d'épuration : lagunage naturel.

Mise en service : 1998.

Bassin versant : MARNE et SAULX.

Population raccordée : environ 387 habitants.

Capacité nominale : 450 habitants.



Analyses et rendement :

Il est demandé pour ce type d'assainissement un rendement de 60% et nous obtenons environ 86%, donc le procédé fonctionne, mais il n'est pas pleinement satisfaisant.

Le raccordement de l'assainissement côté est, est terminé à ce jour, il reste à faire des analyses pour se rendre compte des effets produits, car cela ne passe plus par la station de relevage, mais vient naturellement par gravité.

PRIX :

En 2014, ce sera pratiquement le même qu'en 2013, soit 0.30ht le m³ + la taxe de 0.38 pour l'agence de bassin (elle était de 0.37 en 2013) et la TVA. **Le prix moyen TTC est de 0.72€.**

Globalement, pour une consommation n'excédant pas 150 m³, le prix moyen du m³ eau + assainissement ressort à 1.517ht pour la commune auquel il convient d'ajouter les taxes pour l'agence, **soit un prix TTC à votre charge de 2.32€.** Très loin des 3 à 5€ pratiqués ailleurs.

François Delassasseigne

Bonjour les déchets ménagers !

Autrefois, pas de Grenelle de l'Environnement, pas d'arsenal législatif, Georges Alexandre avec son cheval et sa remorque et ensuite Pierre Bresson avec son tracteur venaient collecter nos poubelles pour les déposer sur un terrain de la commune au-dessus de la cabane du « Russe ».

Ce temps est bien révolu et l'enlèvement des déchets est soumis à de nombreuses contraintes et est très réglementé et pourtant, comble de l'ironie, cet ancien dépôt à ciel ouvert est aujourd'hui inscrit dans le périmètre de Natura 2000 pour sa flore (à vous de juger !)



Revenons en 2013, suite à la loi du Grenelle de l'Environnement pour 2015, nos grands élus ont considéré que nous avons trop de déchets non



recyclables, donc plus de produits à incinérer ou à enterrer. Ils oublient que vu de leur siège, la Haute-Marne est un exemple de recyclage !

Passons aux choses sérieuses pour 2015.

Il existe 2 principes pour le paiement du prélèvement des ordures ménagères.

La REOM : redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui est une redevance, aucunement pour une taxe pour service rendu.

Redevances que les collectivités ont le loisir de déterminer comme elles le

souhaitent (part fixe, part proportionnelle, composition du foyer ou au volume des déchets...)

La TEOM : taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères est calculée sur la base de la taxe foncière des propriétés bâties. C'est-à-dire sur la valeur locative à laquelle la collectivité applique un taux pour équilibrer son budget. Elle n'a ainsi que très peu de rapport avec le service rendu et manque de clarté pour les contribuables dont la contribution ne correspond pas à l'utilisation réelle du service des déchets.

A savoir que depuis 5 ans, la TVA pour l'enlèvement de nos ordures est passée de 5.5% à 10% (pourquoi ??) peut être pour les personnes qui ne font pas le tri ou le non paiement.

Le SMICTOM Nord, dont nous dépendons, souhaite attendre les élections avant de décider ; je vais donc vous donner une approche de la nouvelle REOM

Pour les particuliers usagers du service					
Prévision en fonction du nombre des personnes par local	12 levées/an	20 levées/an	30 levées/an	40 levées/an	52 levées/an
80 L	96€	112€	132€	153€	177€
120L	144€	168€	198€	230€	266€
240 L	288€	336€	398€	458€	532€

Quand je parle d'une levée, il s'agit de levée d'un bac fourni par le SMICTOM avec une carte et une poubelle pucée et non au poids.

Mais il y a un risque de comportements déviants : comme toute tarification, des usagers cherchent toujours à dévier le système en place pour réduire leur facture annuelle :

- brûlages illégaux : difficilement quantifiables (à l'air libre ou en cheminée)
- dépôts sauvages : le plus souvent ces dépôts sauvages sont observés au pied de colonnes AV, dans les fossés, dans la forêt
- « tourisme des déchets » : transfert de déchets vers des collectivités voisines
- Transfert de déchets entre usagers : le comportement incivique consiste à évacuer ses déchets dans les corbeilles de rues, les bacs d'entreprise ou des immeubles
- A Rouvroy, on a signalé le parking ou la Marne, si je cite cette dernière c'est que 2

personnes font une grosse erreur car elles encourent une procédure judiciaire (pourtant ils paient leur redevance alors je ne comprends pas leur comportement

Pour 2014, ce sera encore le statu quo. En effet, après un large débat précédent le conseil communautaire du 13 janvier dernier, les délégués ont entériné le principe de la redevance. Celle-ci doit faire l'objet d'un budget annexe équilibré. Pour ce faire, compte tenu des impayés de l'ordre de 10% et des charges diverses (frais de personnel, de secrétariat et d'édition de factures) la redevance prévue devait passer de 86 à 96€/an et par habitant. Suite à l'intervention du maire de Rouvroy qui a suggéré que le budget général de la communauté fasse une subvention au budget OM, sa proposition a été acceptée, évitant ainsi une forte augmentation. Aussi, pour 2014, la redevance restera exceptionnellement à son niveau de 2013 soit **86€**.

Pour moi, il arrive une fin... je souhaite un bon courage pour mon remplaçant !

Jean-Gilles LE GUILLOUX

LA GRANDE GUERRE

1914-2014 : C'ÉTAIT IL Y A 100 ANS...

Tous les 11 Novembre, nous commémorons l'Armistice de 1918 lors d'une manifestation au monument aux morts avec l'appel des « Morts au champ d'honneur » et des « Morts pour la France ».

De 1914 à 1918, L'Europe et une partie du monde s'engagent dans la 1^{ère} guerre totale de l'histoire. Chacun des pays belligérants mobilise l'ensemble de ses moyens militaires, politiques mais aussi industriels pour l'emporter au prix d'importantes conséquences sociales et matérielles pour la population civile.

100 ans se sont écoulées et malheureusement, nous ne disposons plus de mémoire vivante pour nous relater la vie des habitants du village à cette période, seul le registre du conseil municipal peut nous donner quelques pistes pour nous faire revivre ce que pouvait être le quotidien des habitants.



2 Août 1914 : Le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir un secours en nature aux enfants et aux femmes des hommes appelés sous les drapeaux. Ces secours comprennent une livre de pain (500 grammes) par tête et par jour et 300 grammes de lard par tête dès 3 ans et par semaine. Ces secours s'entendent bien entendu pour les familles nécessiteuses. Par mesure de prévoyance, le conseil décide l'achat de 1000 kgs de farine pour la commune.

7 Août 1914 : le conseil décide, contrairement à ce qui avait été convenu le 2 Août, que la ration de pain distribuée à titre de secours est fixée comme suit : adultes 500 grammes par tête et par jour, enfants : 250 grammes au dessus de 3 ans.

6 Décembre 1914 : pour les fêtes de Noël, le conseil vote à l'unanimité la somme de 50 francs pour parfaire la somme prescrite par une quête et porter le montant à adresser à chacun des mobilisés sur le front, libérés ou prisonniers à cinq francs.

28 Avril 1915 : vote d'une somme de 100 francs sur les ressources disponibles de la

commune pour permettre d'adresser à l'occasion de la fête nationale 5 francs à chacun des mobilisés sur le front, blessés ou prisonniers. Ce crédit est destiné à parfaire la somme prescrite par la quête qui sera faite à Rouvrois pour les soldats.

8 Juillet 1915 : vote d'une somme de douze francs pour l'achat de trois troncs destinés à recevoir les offrandes qui pourraient être faites pour améliorer le sort des prisonniers de guerre.

21 Novembre 1915 : les membres de la commission locale expriment le vœu qu'une partie des francs alloués au département de la Haute-Marne par la commission soit attribuée aux réfugiés : Monsieur



Quantinet de Reims, 3 enfants : 200 francs ; Monsieur Guichaux de Guignicourt, 1 enfant : 100 francs ; Madame Veuve Maitrot de Pontfavergeres : 50 francs

Ces réfugiés n'ont encore reçu aucun secours en nature et n'ont pour toute ressource que les allocations allouées aux réfugiés.

6 Décembre 1915 : 200 francs sont adressés aux mobilisés de la commune, blessés ou prisonniers.

4 Avril 1916 : Le Maire procède, en présence des membres du conseil et des personnes présentes dans la salle de la mairie à la remise de la Croix de guerre avec palme, au chasseur Goffard Anatole du 20^{ème} Bataillon pour la citation suivante à l'ordre de l'armée : « Grand Quartier Général des Armées de l'Etat Major, bureau du personnel (ordre n°1434 D). La médaille militaire a été conférée au militaire Goffard Camille Albert (n°matricule 05379) chasseur au 60^{ème} Bataillon de chasseurs à pied de la 9^{ème} compagnie.

Au cours du combat du 11 Mai 1915, s'est offert spontanément pour assurer la liaison avec une compagnie de 1^{ère} ligne voisine. A accompli cette mission sous un feu violent d'artillerie avec le plus grand mépris du danger. Blessé à la tête par un éclat d'obus, a perdu l'œil gauche ».

Même date : Afin de rendre un hommage durable d'admiration et de reconnaissance à ceux des concitoyens qui, dans la terrible lutte engagée pour la défense de la patrie du droit et de la liberté, sont morts ou se sont distingués en tant que vaillants par quelque action d'héroïsme, bravoure et ont mérité une mention spéciale, le Conseil décide qu'un cadre d'Honneur sera dressé et mis en évidence dans la salle de la mairie où sera inscrit le nom de tout citoyen de Rouvroy, « mort pour la France », « cité à l'ordre de l'armée ». Le conseil émet d'autre part le

vœu qu'un tableau analogue soit placé dans la salle d'école afin de rappeler aux enfants les traits de bravoure et d'héroïsme de leurs aînés.

21 Mai 1916 : En ouvrant la séance, le Maire propose au conseil d'envoyer un salut fraternel et un souvenir respectueux aux enfants de Rouvroy : Robert Paul, sous-lieutenant ; Alexandre Désiré, sergent ; Guibourt Marius, sergent ; Devilliers Jules, soldat ; Garodel, soldat ; Masson Lucien, soldat : « morts en héros pour la France » et d'adresser aux familles éplorées de ces braves les condoléances émues.

30 Juillet 1916 : Le Maire a la douleur de faire part au conseil qu'un nouveau nom vient d'être ajouté à la liste des enfants de Rouvroy « morts pour la France ». Le sergent Maréchal Ephrem a été tué le 9 Juin 1916 face à l'ennemi, à la cote 304 Tornes (Meuse) en résistant victorieusement à deux attaques ennemies lui infligeant des pertes sensibles et en donnant à sa troupe l'exemple d'une bravoure accomplie.

9 Septembre 1916 : Avant d'ouvrir la séance, le Maire remet à M. Alexandre Célestin la Croix de Guerre avec étoile de bronze de son fils Désiré, « mort pour la France », tué à l'ennemi le 12 Avril 1916. La commission des réfugiés attribue une somme de :

M. Ramirette : 60F ; M. Quantinot : 100F ; M. Maitrot : 40F ; M. Pomel : 40F ; M. Robert : 60F.

3 Novembre 1916 : La commission des réfugiés est amenée à se prononcer sur l'aide éventuelle à accorder à la famille Gérard, venant de la Côte d'Or, le père travaille à la scierie de Rouvroy.

3 Décembre 1916 - Noël 1916 : Une somme de 1607 est votée et sera répartie pour les mobilisés de la commune présent sur le front, hospitalisés et prisonniers dans les camps.

19 Février 1917 : Le Maire remplit la mission, à la fois noble et douloureuse, de remettre en présence des membres du conseil, à M. Marchal Victor, cantonnier, la Croix de Guerre avec étoiles d'argent et de vermeil à son fils Ephrem, sergent au 8^{ème} régiment de tirailleurs, « Mort pour la France », tué à l'ennemi le 9 Juin 1916.

Même jour : Le Maire informe le conseil que le jeune Rouge Henri, soldat au 416^{ème} Régiment d'Infanterie est « Mort pour la France » au bois de Courière (Meuse) le 1^{er} janvier 1917 par suite de ses blessures de guerre.

24 Septembre, 29 Novembre, 23 Décembre 1917 : nous retrouvons différentes délibérations pour l'attribution de secours aux réfugiés.

23 Février 1918 : Délibération pour réserver un « carré » dans le cimetière pour l'inhumation de soldats Américains.

Séance du 3 Mai 1918 : « La commission communale du pain s'est réunie, à l'effet de réviser la liste de classement des consommateurs de la commune. Après avoir

entendu les différents cas, la commission a classé comme suit, les 250 consommateurs actuellement présents dans la commune, à savoir :

Catégorie E : 20

Catégorie J : 37

Catégorie 7 : 100

Catégorie A : 73

Catégorie U : 30

Soit un total de 763 rations de 100 grammes. La commission estime qu'il est impossible de réduire d'avantage et elle reste avec 1.300 kg., consommation journalière supérieure aux prévisions de M. le Ministre.

7 Juillet 1918 : La commune vote la somme de 1707 pour être distribué aux soldats présents au corps, dans les hôpitaux ou en congé à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

20 Octobre 1918 : Le Maire informe le conseil qu'il vient de recevoir du Président de la Commission de réception une réquisition de 70 quintaux de pommes de terre à fournir aux habitants. Le conseil après examen sérieux de cette réquisition a le regret de ne pouvoir fournir dans son entier.

Après cette date, pas trace de réunion du conseil faisant état de la signature de l'Armistice.



Au travers de ces délibérations, nous pouvons déduire que de nombreux hommes valides ont été mobilisés (un listing fait état de 15 hommes nés entre le 1^{er} Janvier 1857 et le 31 Décembre 1898 mobilisés + 4 hommes mobilisés à la carrière).

La population a subi les privations, le rationnement lors de ces 4 années de guerre. L'angoisse des nouvelles du front pour toutes les familles du village et la douleur de la perte d'un proche touchaient tous les habitants. Des réfugiés ont été hébergés au village et des secours leur étaient alloués. Notre commune a payé un lourd tribut lors de cette guerre, la liste des morts dont les noms sont gravés sur le monument aux morts en atteste ; leur énumération lors des manifestations patriotiques nous rappelle l'engagement de ces « poilus ».

F. POIROT



Les sapeurs pompiers de Rouvroy Sur Marne

Dans le bulletin municipal n° 20 de 2007, nous relations entre autre la participation de la compagnie des sapeurs pompiers aux manifestations patriotiques et municipales.

Un ancien sapeur pompier, Monsieur Robert Mettey nous a transmis cette photo datant de 1954, sur laquelle nous retrouvons l'intéressé en tête du défilé et jouant du tambour et qui nous a narré quelques anecdotes.



Le porte drapeau : M. André Bouzancourt, Derrière lui : M. Adrien Goffard,
1^{er} rang, sur la droite : M. Daniel Bouzancourt et derrière lui : M. Sylvain Goffard
Paul Bouzancourt et Marcel Bourotte ;
Chef de corps : M. Louis Andouard
La petite fille en arrière plan : Marcelle Andouard

Robert Mettey (sur notre photo avec le drapeau des pompiers de Rouvroy retrouvé dans les archives de la Mairie): « *Chaque premier dimanche du mois à 6 heures du matin, le sapeur tambour faisait le tour du village (cela se limitait à cette époque à la rue principale et la rue du Moulin) pour rappeler aux sapeurs qu'une manœuvre aurait lieu ce même jour à la salle des pompes.*

La manœuvre terminée, rendez-vous «chez la Berthe» pour boire quelques chopines de blanc.

Vers la mi-septembre, en deux groupes, visite des cheminées chez l'habitant pour vérifier que le ramonage était effectué. Bien souvent, une petite goutte était offerte...

Les sapeurs pompiers animaient les jeux du 14 juillet (quilles et autres jeux).

La Sainte – Barbe était fêtée par un banquet chez la « Berthe », le maire était invité.

(Une année, le plat principal étant un peu dur, Emile Ecosse avec son franc parler : « La Berthe, ta dinde n'est pas cuite ») »

Retrouvé aussi un état nominatif des sapeurs pompiers de Rouvroy daté de 1933, donne le nom des 12 sapeurs du village, leur grade et leur indemnité (en anciens francs). Certaines familles actuelles retrouveront le nom de leurs ancêtres avec nostalgie...



Robert Mettey et F. Poirot

Des tours à la mesure de l'histoire

Les ancêtres du G.P.S.



C'est au cours de randonnées, sur le chemin des éoliennes (route blanche à gauche en haut de la route menant à Flammerécourt, environ 800 mètres après le sommet de la côte sur cette route), j'ai découvert en lisière d'un bois, une drôle de tour élancée toute en briques rouges et en assez bon état. A la base de cette tour, une ouverture pouvant laisser le passage d'une personne accroupie. Mes lectures du MAG du J.H.M m'ont permis d'en savoir plus sur ces constructions.

En premier, ces cheminées ne servaient pas à émettre des signaux de fumée. En fait, on doit ces cheminées à l'Armée Française. La guerre de 1870 menée face aux Prussiens révèle de grandes déficiences dans la connaissance du terrain faute de disposer de cartes fiables et précises. Dans « La débâcle », ouvrage qui paraît en 1892 Emile Zola fait d'ailleurs dire au général Burgain Desfeuilles : Comment voulez-vous se battre dans un pays que l'on ne connaît pas !

Conscient de ses lacunes, l'état engage alors une vaste campagne de cartographie de son territoire. La construction des tours a été réalisée fin du 19ème siècle, début du vingtième à des endroits choisis en altitude. En fait ces constructions sont appelées : cheminées géodésiques sachant que la géodésie est la science qui a pour objet l'étude de la forme de la terre. Pour se faire, elle emploie la technique de la triangulation en utilisant des points de repère. Passer au-dessus de la végétation pour effectuer leurs

visées moyennant le passage du fil à plomb à l'intérieur de la structure. Ainsi protégé du vent, le fil pouvait s'aligner dans l'axe d'une borne en laiton scellée dans le sol.

Les mensurations de la tour étant trop étroites pour permettre à un homme de grimper à l'intérieur, un échafaudage étant construit autour de la cheminée pour permettre à l'opérateur d'accéder à son sommet afin d'y effectuer ses relevés. Certaines de ces tours étaient de forme carrée à la base et légèrement coniques.

En définitive, ces tours ont peu été utilisées, d'autres moyens sont venus remplacer ces mesures. Une dizaine de ces tours subsistent dans le département, dans la Forêt du Heu à Vouécourt et à Maizières les Joinville.

C'est un patrimoine qui mérite d'être sauvegardé.

F. Poirot



Saint-Martin : patron du Village

236 villes et villages en France ont comme patron Saint Martin.

Saint-Martin est fêté dans le monde entier, il est également le patron des maréchaux ferrants, des policiers, des commissaires de police, des soldats...

Martin est né en l'an 316 en Hongrie, fils de magistrat militaire, Martin suit son père au grès des affectations de garnison ; il est pour ainsi dire héréditairement lié à la carrière de son père, voué au culte impérial. Ce père est irrité de voir son fils tourné vers la foi nouvelle alors que l'âge légal de l'enrôlement est de 17 ans. Il force alors son fils de 15 ans à entrer dans l'armée. Il est probable que Martin ne se soit laissé convaincre que pour ne pas

nuire à la position sociale de ses parents tant sa vocation est puissante.

Il n'en reste pas moins vrai que ce n'est pas en simple soldat que Martin entre dans l'armée romaine, mais en tant que fils de vétéran, il a le grade de « circitor ».

Il est alors affecté en Gaule, peut-être pour sa connaissance du gaulois, et lors d'une ronde de nuit, un soir d'hiver 338, il partage son manteau avec un déshérité transi de froid, d'où la représentation de Saint-Martin partageant son manteau (il a 18 ans).

Sa carrière militaire et religieuse le conduira dans différents pays de la Gaule. Fondateur de nombreux monastères, il fût évêque de Tours.

Le jour de ses obsèques : le 11 novembre 397, les fleurs se sont mises à éclore, d'où l'expression de « l'été de la Saint Martin ».



Dans le Bulletin Municipal n° 13 de l'année 2000, Monsieur Guy Humblot avait retracé l'histoire de l'église de notre village. Saint-Martin est le patron du village et est fêté tous les 11 Novembre, le jour de la fête patronale. Il fût une époque où ce jour là, un office était célébré en mémoire des soldats morts au champ d'honneur et morts pour la France lors de la guerre de 14/18 et pour le saint-patron du village. La date de la fête au village a été modifiée différentes fois par délibérations du C.M. : 12 Février 1912, le Capitaine Mettavant propose de ramener la date au dernier dimanche de Mai. Le 28 Juillet 1976, nouveau changement, le C.M. entérine la demande de ramener le jour de la fête au 11 Novembre, ce qui est en correspondance du saint patron du village. Etant très jeune conseiller, je me souviens d'un 11 Novembre, Monsieur Emile

Ecosse, ancien Maire, allumait un cierge à Saint-Martin et me faisait la remarque comme quoi cela faisait partie des traditions.

Saint-Martin est présent dans notre église, une statue en pierre au-dessus du porche de l'entrée, un vitrail derrière l'autel



représentant Martin donnant une partie de son manteau à un déshérité et un bâton de procession.

F. POIROT

Le saviez-vous ? ... Bis Répétita

C'est en effet un petit retour en arrière qui nous rajeunit de quelques 24 ans !

Puisque c'est dans les 2 bulletins N°1 et N°2 de 1989 (seule année où nous avons été quelque peu ambitieux et courageux pour travailler à 2 reprises) que je vous avais fait l'historique des 1° magistrats et de leurs adjoints des 2 siècles écoulés.

Je vous avais fait la remarque que de 1790 à 1795 il y avait 2 adjoints qui portaient le nom d'officier municipal.

A partir de 1796 il n'y en avait plus qu'un seul et il a fallu attendre 1977 pour que la loi en prévoie un 2° dans les petites communes.

Et du 05.12.1951 au 09.06.1952 suite à la démission totale du conseil, la commune était gérée par une délégation spéciale.

Avant de connaître dans quelques mois votre 25° maire et vos 40 et 41° adjoints, vous trouverez ci-après le récapitulatif de ceux qui ont « tenu la barre » au cours de ces 224 années qui ont suivi la Révolution de 1789.

En amateur de chiffres que je suis, je n'ai pu résister au plaisir de vous indiquer le nombre d'années de mandats, en arrondissant bien sûr.

Et si ça vous intéresse vous trouverez à la fin de cet article quelques statistiques et un petit Quiz afin de tester votre lecture attentive !

	MAIRES		N°	Durée	1° ADJOINT		N°	Durée	2° ADJOINT		N°	Durée
			M				A			A		
1790	MASSON	Hilaire	1	1	MARGOT	Georges	1	1	PASSERAT	2	1	
1791	BLANDIN	Gabriel	2	1	ANDOUARD	Jean-Baptiste	3	1	LEPAGE	4	1	
									Georges			
1792	LEPAGE	Georges	3	3	THIERRY	Claude	5	3	DESCHAMPS	6	3	
									Jean-François			
1795	DEVILLIERS	Gorgonne	4	1	FOISSEY	François	7	1	QUINET	8	1	
									Joseph			
1796	ANDOUARD	Jean-Baptiste	5	3	DESCHAMPS Jean-François		6bis	12				
1799	LAURENT	Martin	6	1								
1800	FROYER	Georges	7	2								
1802	BLAVET	Clément	8	13								
1808					DORMOY	Pierre	9	5				
1813					HANIN	Didier	10	2				
1815	PASSERAT	Alexandre	9	0,5	DORMOY	Pierre	9bis	8				
1815	BLAVET	Clément	8 bis	25								
1823					PASSERAT	Alexandre	11	17				
1840	PASSERAT	Alexandre	9 bis	6	BRUNAU	Pierre	12	8				
1846	HANIN	Charles	10	19								
1848					FROYER	Louis	13	2				
1850					CHARTIER	François	14	20				
1865	HASTIER	François	11	5								
1870	CHARTIER	François	12	13	ECOSSE	Jules	15	1				
1871					JACQUIN	Alexandre	16	3				
1874					COLLOT	Alexandre	17	2				
1876					PLANTEGENET	Irénée	18	5				

1881					ECOSSE	Jules	15bis	2			
1883	ECOSSE	Jules	13	1	ECOSSE	Auguste	19	1			
1884	ECOSSE	Auguste	14	12	COLLOT	Alexandre	17bis	12			
1896	REMY	Charles	15	4	HENRY	Prospère	20	3			
1899					YARD	Eugène	21	13			
1900	ECOSSE	Auguste	14bis	12							
1911											
1912	CATHERINET	Edouard	16	12	METTAVANT	Théodule	22	7			
1919					ALEXANDRE	Célestin	23	5			
1924	ALEXANDRE	Célestin	17	2	NICOLAS	Alexandre	24	1			
1925					BOUZANCOURT Achille		25	1			
1926	TOURNAND	Eugène	18	2	ECOSSE	Camille	26	6			
1928	DOCQ	Emile	19	6							
1932					TOURNAND	Eugène	27	2			
1934	MOUILLET	Louis	20	1	ECOSSE	Emile	28	1			
1935	COLLIN	Paul	21	3	BOUZANCOURT Achille		25bis	3			
1938	ECOSSE	Emile	22	9	BLANGUERIN	Albert	29	7			
1945					SYLVESTRE	Pierre	30	2			
1947	MOUILLET	Louis	20 bis	4,5	MALTRUD	Lucien	31	4,5			
12,51 à 06,52	Délégation	Syndicale		0,5				0,5			
1952	ECOSSE	Emile	22 bis	13	ROYER	René	32	6,5			
1959					BARBIER-BRION Henri		33	7			
1965	VOURDON	Raymond	23	30							
1966					ROSIER	François	34	6			
1972					HUMBLLOT	Guy	35	4			
1976					POIROT	François	36	38			
1977									BARBIER-BRION	37	18
									Alain		
1995	BARBIER-BRION	Alain	24	19					HUMBLLOT	35 bis	6
									Guy		
2001									BOUROTTE	38	3
									Daniel		
2004									DELASSASSEIGNE	39	10
2014	?				?				François		
				224				224			43

STATISTIQUES DIVERSES.

-Le chiffre moyen de mandat de maire ressort à 224/24 soit **9 ans1/3** avec une amplitude importante allant de **1 an à 37ans ½**.

-Celui d'adjoint est de 224+43/40 soit **6ans2/3** (7 ans et 5,37 pour les 1° et 2) avec une amplitude importante allant de **1 an à 38**.

- Comme dans le monde sportif, les records sont faits pour être battus, mais certains presque inaccessibles resteront d'actualité durant de nombreuses années.

- Ils étaient là en début de siècle !

1800 LAURENT Martin M6 et DESCHAMPS Jean-François A 6bis

1900 REMY Charles M15 et YARD Eugène A21

2000 BARBIER-BRION Alain M24 et POIROT François A36 - HUMBLLOT Guy A35 bis

Quizz

- 1) Ainsi 2 de vos 3 élus actuels détiennent un record. Lequel ?
- 2) Combien de maires ont été adjoint puis maire ?
- 3) Combien de maires ont été maire puis adjoint ?
- 4) Quels ont été les plus longs mandats de maire ?
- 5) Quels ont été les plus longs mandats de maire de façon consécutive?
- 6) Quels ont été les plus longs mandats cumulés de maire et d'adjoint ?
- 7) Quels ont été les plus longs mandats de maire et d'adjoint de façon consécutive?
- 8) Quels ont été les plus longs mandats d'adjoint ?
- 9) Quels ont été les plus courts mandats de maire ?
- 10) Quels ont été les plus courts mandats d'adjoints ?
- 11) Si la famille ECOSSE a donné 4 élus à Rouvroy, avec Jules, Auguste, Camille et Emile.
Combien d'autres familles ont en donné 2 sachant qu'il n'y en a pas avec 3 ?

Réponses

Pour connaître la réponse, je vous invite à consulter les N° d'ordre (M1 ou Mx pour les maires A1 ou Ax pour les adjoints) sur le tableau

- 1) BARBIER-BRION Alain A37 ou M24 arrive en tête pour les questions 6 et 7
POIROT François A36 est « hors concours » pour la question 8 en faisant presque 2 fois mieux que ses suivants.
- 2) **8** : LEPAGE Georges A4-M3, ANDOUARD Jean-Baptiste A3-M5, CHARTIER François A14-M12, ECOSSE Jules A15-M13, ECOSSE Auguste A19-M14, ALEXANDRE Célestin A23-M17, ECOSSE Emile A28-M22 et BARBIER-BRION Alain A37-M24.
- 3) **2** : PASSERAT Alexandre M9-A11, TOURNAND Eugène M18- A27.
- 4) **BLAVET Clément** M8 et M8bis **37ans1/2** (13+24.5), VOURDON Raymond M23 **30ans**, ECOSSE Auguste M14 et M14bis **24ans** (12+12), ECOSSE Emile M22 et M22bis **22ans** (9+13).
- 5) **VOURDON Raymond** M23 **30ans**, BLAVET Clément M8bis **24ans1/2**, HANIN Charles M10 **19ans**, BARBIER-BRION Alain A37 **19ans**.
- 6) **BARBIER-BRION Alain** A37-M24 **37ans** (18+19), CHARTIER François A14-M12 **33ans** (20+13), ECOSSE Auguste A19-M14 et 14bis **25ans** (1+12+12), ECOSSE Emile A28-M22 et 22bis **22ans** (1+9+13)
- 7) **BARBIER-BRION Alain** A37-M24 **37ans** (18+19), CHARTIER François A14-M12 **33ans** (20+13), PASSERAT Alexandre A11-M9bis **23ans** (17+6).
- 8) **POIROT François** A36 **38ans**, CHARTIER François A14 **20 ans**, BARBIER-BRION Alain A37 **18ans**, PASSERAT Alexandre A11 **17 ans**, COLLOT Alexandre A17 et 17 bis **14ans** (2+12).
- 9) Si l'on fait abstraction des années 1790 à 1795 où les têtes changeaient fréquemment ECOSSE Jules M13 et MOUILLET Louis M20 n'auraient siégé qu'un an
- 10) Avec la même remarque que pour les maires, ils sont **4** à n'avoir siégé qu'un an :
ECOSSE Auguste A19, NICOLAS Alexandre A24, BOUZANCOURT Achille A25 et ECOSSE Emile A2.
- 11) **4** : **PASSERAT** Nicolas A2 et Alexandre M9 **FROYER** Georges M7 et Louis A13
HANIN Didier A10 et Charles M10 **BARBIER-BRION** Henri A33 et Alain A37

L'heure du Bilan de 37 ans de vie municipale a sonné...

Plus d'un siècle de mandats cumulés pour les « anciens », l'heure de la retraite a sonné...

En jetant un œil en arrière, on peut avoir cette satisfaction d'avoir accompli notre mission avec brio.

Avant de lâcher les rênes, permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire avec une liste certainement non exhaustive et non chronologique de ce que nous avons réalisé :

Développement du village :

- L'office HLM a toujours pu élargir son offre locative grâce à l'appui de la commune qui a notamment fourni le terrain :

- le lotissement Champ Lagrange a vu le jour avec la construction de 15 logements locatifs

- Suite à une donation, une grosse bâtisse au centre du village a été démolie et l'office HLM a construit un petit immeuble de 7 appartements avec garages,



- puis le lotissement de la Courte Roie et ses 12 logements dont 2 pour personnes à mobilité réduite.

- le lotissement communal de la Roche a été créé, agrandi par 3 fois et sur 12 parcelles des pavillons ont été construits

- le lotissement de la Courte Roie a permis la construction de 7 pavillons

- La commune a toujours favorisé l'implantation de maisons, en amenant l'eau courante et l'assainissement en limite de propriété.

- création d'une zone artisanale inaugurée par l'installation de la boucherie – traiteur ROY, suivi de l'institut (malheureusement vite fermé), des artisans forains, d'un atelier de marbrerie et enfin d'un atelier de fabrication de menuiseries

- L'installation de la carrière (SOCAHM) a été favorisée par la municipalité en place, ce qui a permis :

- vente de terrains
- aménagement des chemins forestiers
- aménagement du chemin de l'A.F.

Voirie et effacement des réseaux :

- Prolongement de la voirie du lotissement de « La Roche », suite à échange de terrains, avec la Z.A. + tout à l'égout et eau potable.



- effacement des réseaux en 2 tranches rue des marronniers dans un 1^{er} temps et rue combe Baudreuil (Nota : L'enfouissement des réseaux pour la rue de l'église, du Moulin et du château est programmé pour 2014). Les subventions ayant été obtenues suite à demande de M. le Maire.



- réfection des voiries, des trottoirs régulièrement dans tout le village
- Signalétique des rues du village et numérotation des maisons
- Installation de « miroirs » d'agglomération à certains carrefours.
- Réalisation de trottoirs en pavés autobloquants et en enrobé, pose de bordurettes sur 'La Roche pour délimiter des places de parking.
- Réfection du parking devant les H.L.M. du 27 rue des Marronniers et la Roche
- La voirie accédant aux différents logements H.L.M. (blocs, champ Lagrange) a été prise en charge par la commune avec une participation d'Hamaris
- Un gros chantier suivi par M.Humblot, adjoint de l'époque fut la création du lagunage sur un terrain échangé avec M.Daniel Bouzancourt et M. Fernand Guillaumée, chantier complété par la modification d'une partie du réseau d'assainissement et création d'un poste de relevage des eaux usées. (Les subventions obtenues à cette époque ont permis d'avoir un financement de la commune extrêmement réduit)



Ces travaux sur le réseau d'assainissement ont été complétés en 2013 avec la pose de 720 mètres de conduites depuis le lotissement de la Courte Roie et la conduite de la ZA directement au lagunage (Merci à M. Daniel Guillaumée pour la convention de passage sur ses terres).

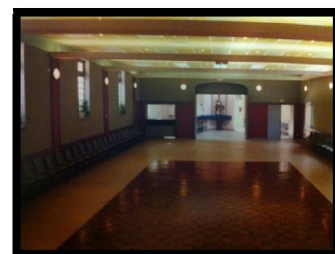
- La pose de nouvelles conduites a été réalisée dans la partie haute de la rue des Marronniers jusqu'au château d'eau et l'installation d'un surpresseur.
- Remplacement des canalisations du tout à l'égout dans la traversée du pont SNCF.
- Chemin de l'écluse, en concertation avec V.N.F qui a financé certains travaux, pose d'une nouvelle conduite d'eau et enfouissement des réseaux électriques + pose de luminaires.

les bâtiments communaux

suivant les besoins et les finances de la commune (J'ouvrirai une parenthèse car notre Maire a été un Maire pugnace, tenace et fin gestionnaire pour « décrocher » des subventions appropriées pour tous les dossiers de travaux) de gros chantiers ont été menés ;

- Agrandissement de la salle des fêtes en 2 étapes, avec la création d'une salle de sports à l'étage.

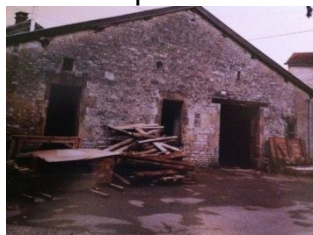
Une anecdote à ce sujet: Il fallait baisser la hauteur du plafond de la salle, cela avait un coût ; nous nous y sommes 'attelés '. Laurent, employé communal à cette époque, un soir après le travail nous avons remis les poutres en place, pas toujours en respectant les règles de sécurité, certes mais le résultat était là !



- Profitant de l'opportunité du déménagement de la DDE de Rouvroy / Marne, nous avons négocié le rachat de l'atelier et après quelques travaux menés par Tonio, aujourd'hui il bénéficie d'un atelier communal que bien des collègues lui envie avec tout le matériel nécessaire
- Création de grands logements rue des marronniers (au n°2 et 4) et rue de l'église (n°17bis)



- Création du point multiservices pour le maintien d'un commerce au village (visité le 26 novembre 2004 par M.Raffarin, alors 1^{er} Ministre) avec un agrandissement quelques années après son ouverture.



- travaux d'amélioration des dits logements : chauffage central, toiture, menuiseries...

- réaménagement de la mairie : avec accès indépendant du logement du 1^{er} étage, aménagement de différentes salles (création d'un bureau des élus, salle de mariage, salle du conseil, relooking du secrétariat, salle d'archives, toilettes), ravalement de la façade avec mise en valeur des pierres



- Le cimetière n'a pas été oublié lors de travaux. Goudronnage des allées, restauration de 2 tombes, installation d'un columbarium, travaux prévus d'implantation d'un caveau communal, aménagement de l'entrée.

- L'église a été totalement restaurée (toiture, intérieur, extérieur, sacristie, électricité).

Cadre de vie :

- Des aménagements conséquents ont permis d'obtenir le label « Village fleuri » 3 fleurs.



- Réaménagement du lavoir en salle d'exposition du matériel des pompiers et de photos anciennes du village

- création d'une école maternelle en parfaite collaboration avec Donjeux



- Création de massifs dans différents endroits du village.



- Aménagement « Sur la Roche » d'une aire de jeux.



- Mise en place d'un dépôt de déchets verts et pour les inertes
- Places du monument et de l'église réaménagées (pavés, bordures végétalisées)
- création d'un cours de tennis en lieu et place d'une vieille grange
- création d'un terrain de foot.

Agrandissement de la surface du terrain, pose de main courante, carottage avec injection de sable pour éviter la mousse.

- label village d'accueil avec « 2 papillons »
- maintien de la venue d'un camion pizza une fois par semaine
- la création d'un bulletin municipal
- l'organisation de la fête des voisins, des voeux du maire, du concours des maisons fleuries, du bal de la fête

Rouvroy ne demande qu'à prospérer, tout n'a pas été fait... aujourd'hui je regarde devant et espère....Je terminerai mon propos par une seule chose : au cours de ces 37 ans, avec les différentes équipes municipales nous avons eu un très bon Maire, fin gestionnaire et excellent meneur pour toute l'équipe. .



ETRE MAIRE en 2014

« un peu de folie est nécessaire pour faire un pas de plus » (Paulo Coelho)



La vie d'un village est jalonnée de moments forts : inaugurations, festivités, cérémonies, travaux... mais sans conteste le moment tant attendu par tous c'est bien le moment des élections municipales. Pendant les quelques semaines voire les quelques mois qui précèdent cette échéance, les conversations vont bon train sur le sujet : chacun y va de son pronostic, de son commentaire...

*Et tous les 6 ans, on remet ça ! sans grand bouleversement depuis 40 ans à Rouvroy, **mais le changement... C'est maintenant !!!***

En effet, un bon nombre des membres du conseil municipal actuel a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat, alors une vraie campagne s'annonce !

Alors pour ceux qui veulent se lancer dans l'aventure, voici quelques secrets de secrétaire de Mairie pour être sûr

Le changement... c'est maintenant !

bien maigre par rapport à la complexité de la fonction : même en Chine le taux horaire est plus intéressant !!

Etre maire c'est gérer une petite entreprise de 380 personnes

Etre Maire c'est comme gérer une petite entreprise de 380 personnes et la Mairie est bien souvent le bureau des pleurs : personne ne vient jamais pour nous féliciter !

que celui qui prendra les rênes de Rouvroy ne dise pas « si j'avais su... » Parce qu'être Maire est loin d'être de tout repos et l'indemnité allouée est

La liste de ses fonctions est interminable, en voici un aperçu :

- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy**, gèrera les affaires de la commune.
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** saura se rendre disponible ;
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy**, sera ordonnateur des finances de la commune : élaboration du budget, calcul des impôts, demandes de subventions, gestion de la dette de la commune....
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy**, détiendra le pouvoir de police afin de veiller à la sécurité de ses administrés
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** publiera et exécutera les lois et règlements
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera officier de police judiciaire sous l'autorité du Procureur
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera officier d'état civil : il a donc à ce titre le privilège de recevoir les consentements des futurs époux ou épouses....mariage pour tous oblige !, ou encore de recevoir les futurs papas venus reconnaître leurs

enfants. Mais, la facette joviale de cette fonction connaît un revers beaucoup plus triste, puisqu'en cas de décès sur le territoire de la commune, il se doit d'être présent pour le constater.

- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** aura un devoir d'information envers les organismes ayant une mission de service public
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera compétent en matière d'urbanisme
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera chargé du recensement militaire
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera responsable de la tenue des listes électorales et de l'organisation des élections
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** saura décrocher les bonnes subventions pour financer les projets d'investissement
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** élaborera un budget équilibré
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera technicien, ingénieur, assistante sociale, maître d'œuvre, chef de chantier, directeur des ressources humaines, médiateur...
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** représentera la commune au sein de la Communauté de Communes
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** ira à une multitude de réunions
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** écrira ses discours
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** sera réveillé à 2 heures du matin par un administré un peu trop alcoolisé, ou par un administré dont les voisins font trop de bruit...
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** tiendra la buvette à toutes les manifestations,
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** pensera à tout sans jamais rien oublier,
- **Lui (ou elle), Maire de Rouvroy** se fera insulter parce que le respect de la fonction... ça, c'était avant...

Alors, toujours tenté...

Sans oublier de préciser que les pouvoirs de police du Maire sont immenses mais que les moyens dont il dispose sont minimes voire inexistantes. Mais le maître mot de cette fonction, c'est bien la volonté ; volonté de bien faire, volonté de faire bouger nos campagnes, volonté de satisfaire la population, volonté d'y croire...

Et dans cette folle aventure, il embarque ses adjoints et ses conseillers municipaux qui le soutiennent dans cette lourde tâche : toutes les décisions sont ainsi prises

en conseil municipal sur proposition du maire ou des commissions. Car un capitaine seul à la barre de son bateau ne peut rien faire !

L'avenir de Rouvroy vous appartient et en ce dimanche 23 mars, c'est à vous de choisir l'équipage du navire « ROUVROY SUR MARNE » pour les 6 ans à venir....

Cécilia BARBIER-BRION



ELECTIONS 2014



On en parle depuis déjà de nombreux mois, des réformes sont tombées au cours de l'année 2013 et nous voilà près du but : les élections municipales approchent et il vous appartient de faire le choix de l'équipe municipale qui va gérer la vie de notre village pendant les 6 prochaines années.

Alors, oui, il y a eu La grande réforme électorale mais pour nos communes de moins de 1000 habitants, en fait, peu de changement :

Vous êtes électeur



Le mode de scrutin ne change pas : vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent

individuellement ou par liste. Le panachage reste possible, n'ayez crainte, vous pouvez encore rayer, barrer, hachurer pour remplacer Monsieur X de la liste 1 par Madame Z de la liste 2 et rajouter

Monsieur B qui se présente seul ... Simple, non ?

Par contre si vous souhaitez voter pour le Père Noël

ou votre voisin bien aimé rien ne vous en empêche mais ce vote ne sera pas décompté. Votre bulletin sera pris en compte pour les seules personnes candidates.

**Le panachage
reste possible**

Exemple :

Candidats déclarés :

Liste "le renouveau"

- Casimir
- Candy
- Goldorak
- Bob l'éponge
- Barbie
- Belle
- Sébastien
- Zorro

candidat seul :

- Maya

si vous votez pour Candy, Barbie, Maya, Zorro et Duch'mol : seuls les 4 premiers obtiendront 1 voix, Duch'mol n'étant pas candidat déclaré, sa voix n'est pas comptabilisée.

A l'issue des opérations de votes (après 1 ou 2 tours), une liste d'élus est établie : le nouveau conseil municipal. A ce moment, le suspens est toujours de rigueur, vous ne savez toujours pas qui est votre Maire... il faudra attendre la 1^{ère} réunion de ce nouveau conseil qui procédera alors au vote du Maire et de ses adjoints.

Ainsi toute l'équipe élue, le « tableau » du conseil municipal est arrêté. Il classera en



tête le maire, suivi des adjoints puis les

conseillers municipaux selon le nombre de suffrages obtenus. Les délégués communautaires seront désignés suivant l'ordre du tableau (à Rouvroy : le maire et son 1^{er} adjoint).

En Bref :

- panachage possible mais pour des candidats déclarés
- présentation d'une carte d'identité

Autre nouveauté pour ce scrutin : il est obligatoire de présenter une pièce d'identité en plus de la carte d'électeur pour pouvoir voter.

Vous souhaitez être candidat :



Conditions :

- avoir plus de 18 ans
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'UE
- respecter les règles d'incompatibilité professionnelle
- répondre aux conditions pour être électeur

Ces conditions remplies, il vous faut faire acte de candidature auprès de la Sous-Préfecture de Saint Dizier entre le 06 février et le 06 mars 18h.

Vous pouvez vous présenter individuellement ou de façon groupée, dans les deux cas, chaque candidat effectue une déclaration de candidature individuelle.

Il vous suffit de déposer un imprimé (Cerfa 14996*01) accompagné d'une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle le candidat se présente, délivrée par le Maire dans les 30 jours précédant le dépôt de la candidature.

Une fois cette formalité accomplie, il vous reste à mener campagne et d'attendre l'expression des urnes !

Cécilia BARBIER-BRION

Souvenirs d'une figure locale ...

L'échéance des prochaines élections (Municipales et Européennes) étant proche, je me permets de relater quelques anecdotes sur les élections et « la Marcelle » (femme d'élu et mère de maire).

La rencontrant régulièrement, Marcelle fin 2012 parlait déjà des élections municipales de Mars 2014 ; Elle faisait le « tour » des candidats susceptibles de se présenter et donnait un avis souvent très mesuré. Lui faisant part des personnes que je supposais être au conseil, bien des fois elle me disait : « Qui c'est celui-là, je ne connais pas... » ou « il faudrait déjà qu'il (ou qu'elle) dise bonjour ! »

Et puis, il y avait les comptes - rendus des réunions de conseil : « Je vous demande car mon fils, il ne me dit rien » Ou « j'espère que vous n'avez pas augmenté les impôts » ou Marcelle demandait régulièrement si la salle des fêtes était souvent louée, cela fait des rentrées d'argent pour la commune. Marcelle tenait à rencontrer les candidats aux élections départementales quelle que soit la tendance politique et ne manquait pas de leur poser des

questions, principalement sur les retraites des petits commerçants.

Marcellé avait des idées bien arrêtées sur la politique nationale. Pendant de nombreuses années était présente pour « garder la brique », était là à chaque dépouillement du scrutin, faisait ses commentaires (d'ailleurs son fils lui demandait souvent de se taire !), notait les résultats ou emportait les résultats photocopiés. Passant lui rendre visite le lendemain son analyse sur les résultats était clairvoyante. S'il y avait un deuxième tour : « vous verrez, c'est celui-ci qui passera ». Tenant à garder sa clientèle au café, je pense que les sujets politiques ne devaient pas être évoqués avec ses clients. Jusqu'au bout, Marcelle a accompli son devoir civique. Les élections présidentielles de 2012. Marcelle avait tenu à voter, et toujours avec ses mêmes convictions.

Nous ne manquerons pas d'avoir une pensée pour Marcelle lors des prochaines échéances électorales.

F. POIROT

Composition de l'équipe pour la saison 2013 / 2014

Joueurs de Rouvroy :

Bouzancourt Marc (nouveau joueur)
Do Carmo Teixeira Eduardo
Do Carmo Teixeira Quentin (nouveau joueur)
Foulon Kévin
Guillaumée Jimmy
Guillaumée Stève
Guillaumée Tony
Klein Sébastien
Ménager David

Joueurs de l'extérieur :

Aubertin Alexis
Baudot Nicolas (nouveau joueur)
Bernet Anthony (nouveau joueur)
Do Carmo Rui Antonio
Gobe Guillaume
Grodard Eric
Herbert Mathieu (nouveau joueur)
Klein Martial
Klein Xavier
Lagrange Fabrice
Mauvage Sébastien
Oliveira Louis-Philippe

Dirigeantes et dirigeants :

Delassasseigne François et Foulon Philippe Klein Angélique et Ratte Odile

Arrêt en fin de saison 2012 / 2013

Aurousseau Denis (arrêt définitif)
Aurousseau Geoffrey (cause travail)

Laurain Cédric (parti à Mussey)
Hognat Teddy (parti à Doulaincourt)

La saison 2012 / 2013 s'est terminée le 12 Juin 2013 avec un classement, comme les autres années, plus qu'honorable : 5ème sur 14 équipes au départ du championnat.

Sur 24 matchs joués nous obtenons 61 points, 10 gagnés, 7 nuls et 7 perdus.

C'est Mussey qui monte en 2^{ème} division de district.

Une bonne ambiance règne au sein de cette section, des 3^{ème} mi-temps sont des moments de partage très conviviaux, d'où la décision de repartir pour une nouvelle saison avec l'augmentation du prix des licences, décision prise lors de l'assemblée de la section, suivi de notre repas traditionnel.

Côté animation : au mois de Mai, une manifestation est organisée afin d'obtenir des fonds et équilibrer notre budget ; celle de l'année dernière est

reconduite, c'est-à-dire une journée pêche à l'étang de Thonnance-les-Joinville qui nous permet de finir la saison avec un budget équilibré. Bravo à tous les participants ainsi qu'aux organisateurs.



La saison 2013/2014 a commencé en août avec la coupe de Haute-Marne et nous avons perdu les 2 premiers matchs, effectif moindre car de nombreux

joueurs n'avaient pas rendu leurs licences à temps.

Pour le 1^{er} match de championnat, 11 joueurs tout juste (toujours un manque d'effectif) et nous perdons contre Joinville, depuis nous n'avons plus perdu un seul match et nous nous retrouvons 2ème à la trêve hivernale.

François Delassasseigne



Mots d'enfants

-Alois « il est bon ton poisson Dedette, c'est du jardin ? »

Alois « Agnés elle habite juste à côté en face de chez moi »

-Nolan ne fait pas son lit il le répare

Manon est accroupie depuis un moment elle se relève et me dit « j'ai des araignées dans les jambes »

-Maxime 2 mois regarde le ciel, Joffrey de répliquer « il croit c'est un plafond »

Nathaël 18 mois pour faire des bisous à Camille il dit des « millious »

Grand Nolan (j'en ai deux à la maison)

-Nolan en voyant le brouillard « t'as vu maman la poussière »

Le doudou à Lou se découd « mamie tu vas me le recoudre »

Dédette en parlant de Camille 6 mois « Camille c'est une petite princesse » Estéban 4 ans de répondre « moi aussi j'suis une princesse » « non Estéban tu es un prince » Et Estéban répond « un prince de LU »

« Dedette, tes WC sont hauts pour quand t'es vieux tu peux pu t'baïsser »

Nolan 3 ans qui regarde un croissant de lune « tu as vu mamie la lune elle me fait un sourire »

Jason pour le brouillard « le fumoir »

Nolan 1^{er} jour d'école, sa maman lui demande « alors Nolan ça c'est bien passé » et Nolan

Lou est en voiture avec son papa, ils vont chez mamie : « regarde papa la lune va aussi chez mamie »

Après une remontrance Estéban me répond « Ah...ces jeunes »

De répondre « oui, j'ai joué mais c'est embêtant le maître est tout l'temps là »

Lou 3 ans à sa mamie qui se maquille « pourquoi tu t'déguises mamie ? »

Dedette à Alois « oh tu as la chair de poule » et Alois de me répondre : « chez Dédette y a des poules ? »

Lou pour demander une crêpe nature « je veux une crêpe à rien »

Nolan 3 ans et demi « les éoliennes tournent pas, y a pu gazoil »-

Lou demande du socalin au lieu du sopalin

Mathis est pour boire du coca avec un verre qui sort du lave vaisselle dont le programme vient de se terminer « mamie, pourquoi t'as fait chauffer le coca »

Nolan 4 ans regarde son papi cueillir des pommes avec un cueille pomme il lui dit : « c'est bien ton attrapeur pour cueillir les pommes »

Nolan a été privé de DS, quand sa maman lui redonne elle lui dit : « si tu n'est pas sage la DS tu peux mettre une croix dessus » et Nolan de répondre : « j'écris avec un feutre ? »

Théo revient à la maison après les vacances, entre temps on a changé les papiers peints du salon : « Oh ! t'as changé tes murs »

La logique sort de la bouche des enfants, j'espère que ces mots d'enfants, vous ont fait passer un bon moment. RDV l'année prochaine (j'ai deux petits bouts qui commencent à parler !).

Dédette



Le pain perdu retrouvé

Oublié le pain perdu ? Il est pourtant bon marché, facile à préparer et agréable à consommer : des qualités au goût du jour.

L'origine du pain qui débute voici plus de mille ans avant J.C. se confond avec celle de l'agriculture. Simple galette avant la découverte du levain. Il a pris au fil des siècles, selon les civilisations et des pays, des compositions et des formes diverses : pain au seigle, au son, aux céréales, d'épeautre, de maïs, à la farine de châtaignes, pain complet, de campagne, à l'ancienne, aux noix, aux figes, pain bis, blanc, biologique, baguette, boulot, miche, bâtard, couronne... Aux traditions boulangères, spécifiques à chaque région de France, vient s'ajouter une grande variété de pains dont les goûts, l'aspect et la consistance s'harmonisent avec chaque plat. Le pain retrouve ses lettres de noblesse, aidé par les nutritionnistes qui réaffirment ses qualités.

Si le pain frais a notre préférence, le pain dur offre l'avantage de se prêter à plusieurs « reconversions » culinaires (croûtons, farces, pudding). Le pain perdu qui emploie des ingrédients peu coûteux, était jadis un dessert très courant. Son origine serait associée au premier lundi qui suit l'épiphanie (fête des rois mages) appelé : « lundi perdu » car chômé et réservé à ce dessert bon marché.

La recette traditionnelle consiste à tremper des tranches de pain dur dans un mélange de lait et d'œufs battus (2 pour 1 /2 litre). Les tranches imbibées et égouttées sont cuites dans la poêle avec du beurre. Quand elles sont cuites sur les 2 faces, il suffit de les saupoudrer de sucre avant de les servir.

Appelé « pain crotté » en Alsace ; en Normandie, les tranches de pain une fois cuites sont flambées au pommeau (alcool à base de jus de pommes non fermenté et de calvados) et servies avec des pommes. Le sucre est remplacé dans le Nord par de la cassonade.

Le pain perdu a franchi les frontières de l'hexagone. On le parfume à la fleur d'oranger au Maroc. On le surnomme « pain doré » au Canada. Depuis peu, ce mets de pauvre est revisité par les grands chefs. Il se pare alors d'une chapelure d'épices (cannelle, coriandre, macis), le pain brioché remplace le pain rassis, la crème fraîche se mélange à part égale avec le lait et il se sert avec des fruits rouges plus une boule de glace à la vanille.

Variante : Pain perdu salé. Il peut être gratiné au camembert, à la tomate et parmesan, au fromage de chèvres et herbes de Provence, au jambon et reblochon, aux anchois, aux truffes.

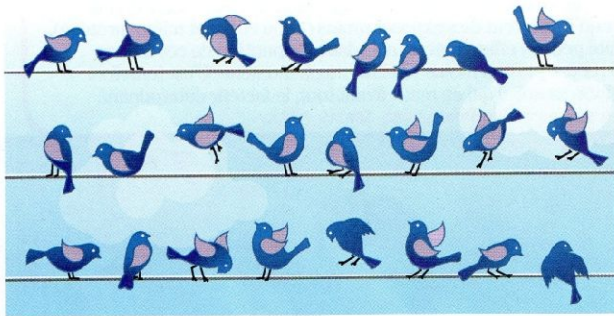
Attention : sucré ou salé ne laissez pas tremper trop longtemps le pain afin qu'il ne se morcelle pas à la cuisson .

F.Poirot .



JEUX

Observez les deux oiseaux de droite puis cachez-les. Devinez ensuite où ils se trouvent sur les fils ci-dessous.

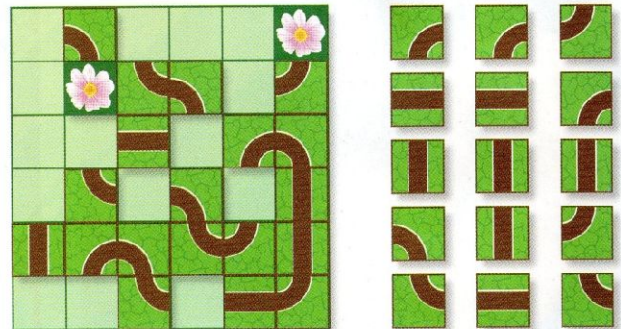


Trouvez les trois produits qu'il faut sélectionner pour que le poids de l'ensemble soit égal à ce qu'indique la balance.



En promenade

Placez les pièces dans le jeu sans les tourner pour tracer un chemin passant par toutes les cases et reliant les deux fleurs.



Horti-colle

Trouvez la quantité d'eau nécessaire à chaque fleur en vous aidant de celle nécessaire à l'arrosage d'un massif entier.



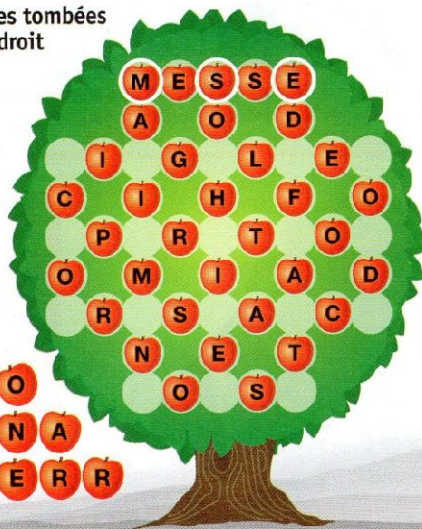
L'arbre à lettres

Remplacez les pommes tombées par terre au bon endroit dans l'arbre afin de former, avec les fruits en place, des séries de mots qui se croisent horizontalement et verticalement.

Exemple:

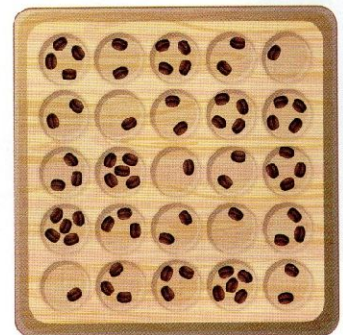
~~M S E~~

E T E P O
N U N I N A
I T E S E R R



Pose-café

Placez six grains dans le jeu afin que le total des grains de chaque ligne et de chaque colonne soit égal à 15. Tous les trous d'un même axe doivent contenir un nombre différent de grains mais pas plus de cinq chacun.



À la folie

Trouvez les deux séries de pétales qu'il faut superposer sans les tourner pour obtenir une fleur complète de 16 pétales.

